



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Séance ordinaire du Conseil général sous la présidence de **M. Nicolas Giacomotti**, président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

M. Nicolas Giacomotti, président, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, les représentants de la presse. Il salue également la présence de M^{me} Sylvie Bise, cheffe du Service des finances. M. Giacomotti se réjouit de la présence du public et rappelle qu'il ne lui est pas possible de prendre la parole durant les débats de ce soir mais que les membres du Législatif se tiennent à disposition pour relayer leurs préoccupations lors des prochaines séances.

Depuis la dernière séance, il a à faire part des informations suivantes :

- A la suite de la démission de M. Christophe Pillonel du Groupe Le Centre, il informe que M. José Catano a été proclamé élu et a accepté son élection. M. Catano a été assermenté le 11 décembre 2023 et peut donc légalement siéger dès ce soir. Il lui souhaite dès lors la cordiale bienvenue au sein du Législatif. Applaudissements.
- Il a reçu en date du 13 décembre 2023 la démission avec effet immédiat de M^{me} Elodie Calais du Groupe Murist-Vuissens. L'élection de son remplaçant est en cours.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2022. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

Les intervenants sont priés de s'exprimer uniquement dans les micros, ceci pour que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

SCRUTATEURS

M^{me} et MM. Jérôme Carrard, Francis Duruz et Karine Lüthi.

CONSEIL GENERAL

Excusés : M^{me} et M. Steve Nardo et Magali Vésy.

En date du 13 décembre 2023, M^{me} Elodie Calais a démissionné avec effet immédiat. Aucun nouveau membre n'a été nommé pour la remplacer à ce jour.

M. Yvan Baechler, conseiller général, doit assurer le piquet ce soir dans le cadre de son activité professionnelle. Il pourrait dès lors être appelé à devoir sortir de la salle par moments, voire quitter la séance. Ceci changera dès lors la majorité lors des votes.

57 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Le quorum étant atteint, **M. Nicolas Giacomotti**, président, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

M. Joseph Borcard est excusé. M. Jean-Claude Votta arrive en cours de séance.

M. Nicolas Giacomotti, président, prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2023.
2. Communications du Conseil communal.
3. Election d'un membre à la Commission des subsides pour la période administrative.
4. Election d'un membre à la Commission de l'énergie pour la période administrative.
5. Budget 2024 du compte de résultats, planification financière et investissements présumés – message n° 64.
6. Octroi d'un crédit de CHF 51'100.00 TTC pour l'étude de la faisabilité d'un centre sportif aquatique sur le terrain « En Fontany » - message n° 63.
7. Postulat déposé par le Groupe PS-Les Vert.e.s demandant un rapport détaillé sur la qualité de l'eau de la Commune d'Estavayer.
8. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2023

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal du 2 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

M. Nicolas Giacomotti, président, remercie M^{me} Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. Nicolas Giacomotti, président donne la parole au Conseil communal.

En préambule, **M. Eric Chassot**, syndic, tient, au nom du Conseil communal et du personnel communal, à transmettre ses meilleurs vœux de prompt rétablissement à M. Joseph Borcard, conseiller communal, absent pour raison de maladie. D'autre part, il relève que chaque membre du Conseil général a pu découvrir ce soir le bilan de mi-législature établi par le Conseil communal. Il s'agit ici du format papier et dès demain il sera sur tous les formats numériques. Il figurera également à l'intérieur du Journal d'Estavayer adressé à la population d'ici quelques jours.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Carole Raetzo, conseillère communale, en sa qualité de suppléante de M. Joseph Borcard, communique :

Structuration de l'activité de gestion des déchets

L'année 2023 a été celle de la réorganisation de l'activité de la gestion des déchets. Le Conseil communal remercie le Service des eaux et du domaine public et la Commission des déchets pour leur engagement et travail en ce sens.

Suite à la décision de la Préfecture du 14 mars 2022, la Commune a été invitée à engager une procédure conforme au droit des marchés publics pour l'attribution du marché de collecte des déchets ménagers (ordures ménagères incinérables collectées dans les containers enterrés et les compacteurs).

La convention qui liait la Commune d'Estavayer et la Société Goutte Récupération SA a été dénoncée au 31.12.2023. Cette convention réglait la collecte des ordures ménagères et la mise à disposition de la déchetterie régionale (sise à Sévaz). La fin de cette convention induit certaines conséquences, en particulier :

- Différents contrats doivent être conclus avec des prestataires pour encadrer les missions qui faisaient partie de cette convention ;
- Le règlement communal sur les déchets doit être révisé ;
- Les flux financiers doivent être modifiés. Les taxes proportionnelles ne sont plus versées au prestataire mais à la Commune. Les rétrocessions seront également simplifiées.

Concernant la collecte des ordures ménagères incinérables

Un appel d'offres a été lancé par le Service des eaux et du domaine public pour la collecte des ordures ménagères incinérables ainsi que pour la location des compacteurs d'ordures ménagères et leur entretien.

Les quatre offres des entreprises nous sont parvenues le 27.01.2023 :

- Haldimann AG 3280 Morat
- Gevisier Transports SARL 1723 Marly
- Récupération RG SA 1541 Sévaz
- Transvoirie SA 1754 Rosé

Après une analyse effectuée par un bureau indépendant, le marché a été attribué par le Conseil communal à l'entreprise Récupération RG SA à 1541 Sévaz pour un montant annuel estimé de CHF 165'807.00 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31.12.2028. Le prestataire Récupération RG SA commencera l'exécution de ce mandat au 01.01.2024. L'un des participants à l'appel d'offres ayant fait recours auprès de la Préfecture puis au Tribunal cantonal, la signature effective du contrat s'est faite en décembre 2023.

Concernant la gestion de la déchetterie principale de Sévaz

Le Service des eaux et du domaine public, en collaboration avec la Commission des déchets et avec l'éclairage d'un bureau d'ingénieurs spécialisés dans la gestion des déchets, a mené une réflexion sur l'analyse de faisabilité et de l'intérêt de la création et de la gestion d'une déchetterie centrale communale en lieu et place d'une déchetterie privée.

A été analysée la faisabilité de construction d'une déchetterie communale (droit, implantation, services fournis, ressources, éléments financiers, gestion des filières de valorisation des déchets, etc.).

La première constatation est que la prestation du mandataire actuel est de qualité et qu'il serait difficile pour la Commune de l'égaliser. La deuxième est que la faisabilité territoriale d'implanter une déchetterie est extrêmement difficile. En dernier lieu, il est attendu une évolution législative dans le cadre du projet de révision de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) qui devrait entrer en vigueur au 01.01.2025. La révision tient compte de l'initiative parlementaire 20.433 « Développer l'économie



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

circulaire en Suisse », pour laquelle la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) a proposé, dans le projet mis en consultation, d'assouplir le monopole d'élimination pour faciliter et encourager la collecte sélective des déchets urbains recyclables par des organismes privés. Ceci signifie que les acteurs de l'économie privée qui souhaitent organiser volontairement des collectes de déchets provenant de ménages privés n'auront à l'avenir plus besoin d'obtenir une concession des communes.

Si le monopole pour ces fractions est effectivement supprimé dans la nouvelle LPE, la mise en place d'une déchetterie communale n'empêchera pas Récupération RG SA de continuer à proposer ses services de collecte et tri des fractions recyclables à l'ensemble de la population. Ceci créerait un double service pour la population. Cette dernière considération rend caduque la question de la possibilité de créer une déchetterie communale.

La Commission des déchets s'est ainsi positionnée pour l'abandon de cette option lors de la séance du 21 novembre 2023.

En conséquence, compte tenu de ce qui précède et du fait de l'absence d'un autre prestataire au barycentre de notre territoire communal, un contrat a été conclu en décembre 2023 avec Récupération RG SA pour la gestion de la déchetterie principale de Sévaz accessible aux habitants de la Commune.

Concernant les écopoints (anciennement déchetteries villages)

Une analyse portant sur les types de déchets (fractions) repris, les horaires d'ouverture, le nombre et la position des écopoints a été faite par la Commission des déchets, le Service des eaux et du domaine public et le Conseil communal. Ces analyses ont notamment été conduites au regard des taux de fréquentations des écopoints, des contraintes de sécurité et de protection de l'environnement, de logique de transport, des quantités des déchets concernés, des investissements nécessaires à la création ou au maintien de prestations et de l'existence d'autres voies d'élimination de déchets.

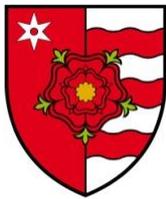
Le Conseil communal souhaite maintenir un service à la population de qualité que sont les écopoints et a ainsi essentiellement validé les propositions de la Commission en termes d'évolution des déchets repris dans les écopoints. Le détail des évolutions sera affiché dans les écopoints et sera visible dans le MEMO déchets qui sera distribué en papier en février 2024 et dans les informations disponibles sur le site de la Commune. Les principales modifications sont l'ajout dans tous les écopoints de la reprise du flaconnage et les briques à boissons et le retrait des métaux, piles, matériaux inertes, appareils ménagers, sources lumineuses et le sagex aux écopoints de Rueyres-les-Prés et de Vernay.

Le Conseil communal a par ailleurs validé le maintien des horaires d'ouverture actuels.

Concernant le règlement de la Commune d'Estavayer relatif à la gestion des déchets

La Commission sur les déchets, le Conseil communal et le Service des eaux et du domaine public ont établi un projet révisé du règlement relatif à la gestion des déchets et de son règlement d'exécution. Ces nouveaux textes correspondent à la nouvelle situation introduisant le fait que la Commune perçoit directement les taxes annuelles et proportionnelles (dont le montant reste inchangé) et rémunère les prestataires de services, en particulier pour la collecte des déchets ménagers et pour la tenue de la déchetterie principale.

Ces projets de règlements ont été soumis à l'Autorité de surveillance des prix, au Service des communes et au Service de l'environnement pour préavis. Les remarques de ces autorités ont été prises en compte. Sous réserve de sa validation finale par le Conseil Communal, ce nouveau règlement sera présenté en 2024 au Conseil général.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Eléments majeurs devant évoluer à moyen terme

En 2024 le Service des eaux et du domaine public, la Commission des déchets et le Conseil communal vont, outre la finalisation du projet de règlement communal sur les déchets, devoir en particulier plancher sur les évolutions du système de carte. En effet d'une part, le système actuel repose sur la technologie 3G dont la fin est annoncée pour fin 2025 par Swisscom et d'autre part, le système de carte et de recharge demande à être modernisé afin notamment d'offrir une diversité de moyens de paiement et de suivi de sa consommation.

Cette occasion va être saisie pour définir plus précisément les besoins, puis étudier et chiffrer les modifications physiques à apporter aux systèmes (alimentation continue des containers enterrés aujourd'hui sur batterie, modification de l'électronique des containers et compacteurs, etc.). Le projet qui résultera de ces réflexions sera financé par un message de demande d'octroi de crédit d'investissement du Conseil communal auprès du Conseil général dans l'optique de la réalisation de ces modifications en 2025.

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Développement de la zone Plein Sud

Suite à votre acceptation du message 53 concernant la délégation de compétence pour la signature de droits distincts et permanents (DDP) avec l'entreprise ORE SA, dans l'objectif du développement du campus industriel de la zone Plein Sud, plusieurs réunions de travail ont eu lieu. Nous vous présentons ci-après un aperçu des rencontres et discussions :

1. Les entreprises locales et régionales avec une volonté de développement ont été entendues :

Quatre entreprises locales ou régionales ont été reçues à la Commune en présence du développeur. Des discussions et des visites ont ensuite été organisées entre les entreprises et le développeur pour une bonne compréhension des besoins et des attentes.

Ces rencontres sont nécessaires afin de dimensionner les surfaces et les volumes nécessaires à intégrer dans les projections de bâtiments du campus.

D'autres entreprises sont actuellement en discussion avec le développeur à un stade préliminaire.

2. Une entreprise locale n'a pas souhaité rencontrer la Commune :

Comme nous l'avons communiqué lors de notre dernier Conseil général, la société Charmag SA n'a pas souhaité rencontrer la Commune afin de partager les besoins finalisés, malgré les réservations consécutives effectuées.

Les autorités communales confirment qu'elles restent disponibles pour une rencontre si cela est souhaité.

3. Dépollution du site :

Une rencontre tripartite avec le Service de l'environnement et le développeur est prévue en janvier 2024. En effet, le niveau de dépollution et la méthodologie seront confirmés par le SEn selon les sondages effectués et les futures utilisations de la zone.

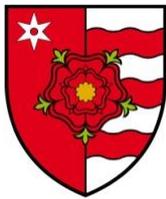
4. Projet d'étude EHL :

Le développeur a mandaté l'Ecole hôtelière de Lausanne, dans le cadre des travaux de fin d'études, pour proposer et prospecter une future identité industrielle du campus.

Six étudiants travaillent actuellement sur le projet et la défense de leur mémoire est prévue en début d'année 2024.

Les contacts avec la COREB, l'Etablissement cantonal de promotion foncière et la Promotion économique fribourgeoise ont été facilités par la Commune afin d'intégrer tous les enjeux régionaux et cantonaux.

Nous souhaitons vous donner, régulièrement, des informations sur l'évolution de ce projet important pour notre Commune.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Samuel Ménétreay, conseiller communal, communique :**Complexe du camping et du restaurant communal de la Nouvelle Plage – Estavayer-le-Lac**

Les contrats de location du camping et du restaurant communal arrivent à terme le 31 décembre 2023, comme cela a été communiqué il y a quelques semaines. Nous voici donc aujourd'hui à même de vous confirmer le candidat retenu pour le futur.

Nous avons initié, en juillet 2023, accompagnés par la société Herrenschmidt & Partners AG, un appel à candidatures pour identifier les candidats potentiels à la gestion du complexe du camping et du restaurant communal de la Nouvelle Plage à Estavayer-le-Lac, auxquels nous avons demandé la description d'un concept pour le lieu ainsi que des preuves de solvabilité par rapport aux évolutions attendues par la Commune.

Quatre candidats ont été retenus : la société locataire actuelle Camping Lodge AG, TCS Training & Freizeit AG, ainsi que deux collectifs privés, l'un Fribourgeois (reconnu pour ses différents concepts, tels que le Café Populaire, le Mondial, le Cyclo, le Cintra, etc.) et un autre Zougois.

Ces quatre candidats ont ensuite reçu un appel d'offres en septembre 2023, qui a été partagé avec la CoFin.

Trois d'entre eux ont répondu dans les délais. Le collectif zougois a préféré retirer sa candidature.

Après réception des dossiers respectifs, un entretien a été organisé avec chacun pour permettre de présenter son projet et répondre aux interrogations de l'équipe communale, composée de MM. Ménétreay, Aegerter, de M^{me} Sylvie Bise et de M. Villadoniga.

Une évaluation a été ensuite faite selon une matrice définie, qui a conduit, à l'unanimité, à confirmer l'attribution à TCS Training & Freizeit AG.

Le Conseil communal est convaincu du choix de TCS Training & Freizeit AG pour la gestion du complexe du camping et du restaurant communal de la Nouvelle Plage d'Estavayer-le-Lac. Le projet du TCS va se concentrer d'abord sur la transformation de la partie restauration, 2024 à 2026, pour se déployer ensuite sur la partie camping.

Un premier contrat de 3 ans est en préparation pour le 1^{er} janvier 2024. Il inclut une première partie d'investissement de la part de TCS concentrée sur le restaurant. Celui-ci a été partagé avec la CoFin avant signature.

Il sera suivi d'un deuxième contrat, qui sera signé au plus tard en 2025, pour une durée envisagée de 20 ans. Il précisera le montant complémentaire significatif que TCS investira ainsi que le montant du loyer qui sera indexé à l'IPC. Cette deuxième étape mettra en œuvre la stratégie communale définie pour le camping, selon les standards suisses de Swisscamps., organisation faîtière des campings en Suisse.

Cette approche permettra également aux résidents de connaître TCS et d'appréhender l'évolution du camping communal.

M. Eric Rey, vice-syndic, communique :**Pétition sur les constructions**

Comme vous avez pu le constater depuis quelques jours, une pétition circule par divers canaux de communication. Les exigences des signataires sont

- **La suspension** immédiate des études et négociations relatives aux nouveaux projets de constructions ;
- Une **ré-analyse** de la situation actuelle tenant compte des intérêts des citoyens ;
- Une **alternative** dans un contexte « Région Broye » reposant sur une distribution de la population intercantonale et une réduction de la densification des bâtiments.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Le Conseil communal tient à saluer l'esprit démocratique qui anime cette récolte de signatures, en usant du droit constitutionnel de pétition. Il en profite pour donner les informations suivantes.

Espace-temps

Les diverses planifications territoriales sont entreprises sur le long terme. A titre d'exemple, les diverses zones prévues actuellement pour la construction l'étaient déjà dans le Plan d'aménagement local (PAL) de 1998. Les autorités communales de l'époque, sous le contrôle du Canton, ont déjà ciblé les secteurs qui pourraient accueillir un plus grand nombre d'habitants, et pour accompagner ce développement sur le long terme, les ont soumis à des Plans d'aménagement de détail (PAD) obligatoires. Les réalisations actuelles sont donc le résultat d'une longue procédure, qui a débuté avant 1998.

La réalisation des PAD est essentiellement à la charge des propriétaires des terrains, mais c'est bien la Commune qui accompagne et met les plans à l'enquête. Il y a une coordination à trouver entre les possibilités de constructions et les aménagements nécessaires à l'intégration du quartier dans son environnement. C'est le rôle du Conseil communal que d'imposer les infrastructures obligatoires, encore une fois sous le contrôle cantonal. C'est cela également qui allonge la procédure et permet d'absorber au fur et à mesure l'évolution des constructions. Toutefois, lorsque les possibilités de construire sont accordées, les choses se réalisent.

Institutions

Le suivi du développement territorial est assuré par la Confédération, le Canton et la Commune. Cette dernière ne peut passer outre le processus démocratique de consultation. Un PAL est mené en plusieurs étapes – examen préalable, enquête générale, conditions d'approbation – qui sont pour la plupart assorties de mises à l'enquête publique, avec oppositions, conciliations, entrée en matière ou rejet, ainsi que de voies de recours bien définies. Les PAD sont traités de la même manière. Durant toutes les procédures, les personnes concernées ont l'occasion d'être entendues, et les décisions communales sont revues par le Canton pour garantir la justesse du traitement de l'objet.

En l'espèce, les projets actuellement en phase de réalisation ou d'étude ont été ou sont soumis au fonctionnement habituel des institutions, qui garantit le droit d'être entendu des citoyens. L'opinion défendue au travers d'une pétition permet bien évidemment de renseigner le Conseil communal sur les attentes des signataires, mais cet instrument rencontre également le temps long qui vient d'être décrit. Le Conseil communal, mais aussi le Conseil général via ses commissions, sont les porteurs du projet général. Ils mettent en œuvre également une planification fédérale, cantonale et bientôt régionale.

Réponse aux arguments

Sans entrer dans le détail de chaque argument, le Conseil communal peut avancer les réponses suivantes.

Il n'y a pas eu de décision de bâtir à outrance. Comme expliqué précédemment, la planification générale est en route depuis longtemps, et permet de séquencer les phases d'agrandissements.

Les deux oppositions collectives mentionnées dans le texte de la pétition étaient liées à la mise à l'enquête des étapes 5 et 6 du PAD Prillaz I. Elles ont été analysées au crible de la planification en vigueur, et comme les projets étaient conformes, rejetées. Les dossiers de demandes de permis de construire ont été transmis au Canton.

Le moratoire remis par les signataires demandait la suspension des constructions immobilières au Champ-de-Lune, en raison de divers arguments similaires à ceux qui sont aujourd'hui avancés. Comme cité précédemment, la planification de ce secteur est approuvée depuis 2015, et donc suspendre des travaux ou des projets conformes revient à prendre une décision contre des droits acquis.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

L'augmentation de population annoncée est à mettre en perspective sur le temps de réalisation des projets encore aujourd'hui à l'étude. Les possibilités constructives annoncées sont pour la plupart au stade de l'examen préalable. Toute la procédure doit encore avoir lieu pour déterminer ce qui sera ou ne sera pas réalisé.

Les investissements dans l'adaptation des infrastructures ont déjà commencé et seront poursuivis au fur et à mesure du développement, mais aussi en fonction de la capacité financière de la Commune.

De nombreuses actions, publiques et privées, sont entreprises pour favoriser la vie dans la cité médiévale. Les quartiers nouvellement développés sont conçus pour favoriser le bien-vivre ensemble.

Le lancement d'un campus industriel sur Plein Sud a été avalisé par le Conseil général pour favoriser la venue de nouveaux emplois. Les autres zones d'activités sont en phase de construction ou de réaffectation. Les commerces sont soutenus par une politique locale et régionale.

Les divers Secteurs de la Commune font l'objet d'une attention égale. Des projets et des améliorations sont prévus afin de répondre aux besoins.

L'augmentation des impôts est une décision du Conseil général, en fonction d'une analyse fine des budgets, des comptes et de la planification financière. Les taxes sont liées à l'utilisation qui en sera faite. Enfin la qualité de vie a été jugée satisfaisante lors de la dernière enquête à la population. Les procédures de planification actuelles visent le maintien de la qualité tant architecturale que d'habitation.

Planifications supérieures

Les objectifs désignés dans la législation fédérale tendent à préserver le paysage et éviter le mitage du territoire par la densification des zones à bâtir existantes. Le Plan directeur cantonal reprend ces objectifs en désignant notamment les chefs-lieux comme cibles privilégiées pour accueillir la population.

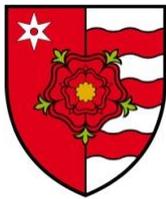
Les territoires d'urbanisation envisagés dans les villages ne pourront être réalisés que s'ils répondent à des critères comme la qualité de desserte en transports publics. En revanche, la zone à bâtir proche de ces derniers est toute désignée pour un développement qu'il faut accompagner.

S'agissant de la mobilité, les réflexions sont en cours et sont également un objectif du plan de législature.

En tenant compte de la durée des procédures pour simplement passer une zone 50km/h à une zone 30 ou de rencontre, qui se compte en années, le rôle des autorités communales est ici primordial en matière de prévisions. On ne peut en effet pas changer de stratégie en cours de route sans impacter le projet général. La mobilité a été définie au travers des plans directeurs, et elle repose principalement sur trois axes : l'amélioration du réseau de mobilité douce, une meilleure répartition du trafic individuel motorisé et la mise en place d'un transport public urbain.

Ces dernières années, les zones à bâtir des villages se sont remplies, et la Commune a accompagné ce mouvement au travers d'infrastructures nécessaires. C'est bien une décision supérieure qui déclenche une réaction aujourd'hui visible dans la transformation de nos lieux de vie, quelques années après le vote populaire. Questionner cette mutation est tout à fait légitime et pertinente, et il existe de nombreux moyens de faire valoir ce droit au travers de la rencontre avec l'Exécutif, le Législatif, les associations, les citoyens de la Commune, tout en préservant la bienséance et le savoir-vivre.

Le Conseil communal remercie les auteurs de leur engagement, mais insiste sur la prise en compte du temps nécessaire à toutes les planifications, sur le respect des institutions en vigueur, sur l'accompagnement mis en place jusqu'ici et à futur, ainsi que sur la nécessaire coordination avec les planifications supérieures, encore en cours. Pour toutes ces raisons, il recommande aux habitants de se tenir informés via les contacts institutionnels que sont la Commune, le Conseil communal et le Conseil général. Il les encourage également à prêter attention aux diverses étapes d'informations et de mises à l'enquête afin de faire valoir leur opinion.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA

Le Conseil communal a été informé le jeudi 14 décembre 2023 de la décision du Tribunal fédéral dans le recours qui l'oppose à la société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA.

Le Tribunal fédéral a prononcé, selon l'arrêt rendu le 12 décembre 2023 par la IIème Cour de droit civil, que le recours en matière civile déposé par la société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA a été admis.

Ainsi, l'arrêt du Tribunal cantonal a été annulé et la cause renvoyée à cette Autorité pour nouvelle décision dans le sens des considérants.

L'arrêt intégralement rédigé n'a pour le moment pas été communiqué et il nous est impossible de donner les raisons pour lesquelles le recours a été admis en matière civile.

Le Conseil communal prend acte de cette décision et tiendra le Conseil général informé des raisons ainsi que des prochaines étapes dès que possible.

M. Samuel Ménétreay, conseiller communal, communique :

Direction du Musée d'Estavayer-le-Lac et ses grenouilles – Estavayer-le-Lac

Nous avons le plaisir de vous confirmer M. Maxime Papaux en tant que nouveau directeur du Musée d'Estavayer-le-Lac.

M. Papaux est au bénéfice d'un Master of Arts de l'Université de Fribourg complété par un CAS en « Promotion d'une institution culturelle » à l'Université de Neuchâtel.

Durant sa formation, il a eu l'opportunité de travailler à :

- La promotion culturelle au Service de la culture de l'Etat de Fribourg,
- Au Fonds national suisse,
- Au Département des sciences sociales à l'Université de Fribourg,
- Ainsi qu'en tant que Rédacteur indépendant au Magazine culturel de La Liberté

M. Papaux occupe actuellement le poste de coordinateur culturel à la Commune d'Estavayer depuis le mois de juillet 2023.

Le Conseil communal se réjouit de cette nomination et lui souhaite beaucoup de plaisir et de succès dans ses nouvelles fonctions.

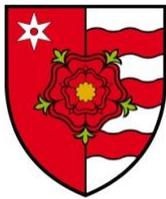
M. Nicolas Giacomotti, président, rappelle que si une communication du Conseil communal suscite des questions ou des réactions, les membres du Conseil général pourront prendre la parole pendant les « divers ».

3. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES SUBSIDES POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

A la suite de la démission du Conseil général de M. Christophe Pillonel du Groupe Le Centre, un membre doit être élu à la Commission des subsides pour la période administrative.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Nicolas Giacomotti, président, fait part qu'il a reçu la candidature de M^{me} Anne Meyer Loetscher du Groupe Le Centre.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Nicolas Giacomotti, président, proclame élue de M^{me} Anne Meyer Loetscher en qualité de membre à la Commission des subsides pour la période administrative. Félicitations. Applaudissements.

4. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE L'ENERGIE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

A la suite de la démission de cette Commission de M. Noé Zanone du Groupe Le Centre, un membre doit être élu à la Commission de l'énergie pour la période administrative.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Nicolas Giacomotti, président, fait part qu'il a reçu la candidature de M^{me} Oriane Catillaz du Groupe Le Centre.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Nicolas Giacomotti, président, proclame élue M^{me} Oriane Catillaz en qualité de membre à la Commission de l'énergie pour la période administrative. Félicitations. Applaudissements.

5. BUDGET 2024 DU COMPTE DE RESULTATS, PLANIFICATION FINANCIERE ET INVESTISSEMENTS PRESUMES – MESSAGE N° 64

M. Nicolas Giacomotti, président, explique, avant de commencer l'examen du budget, comment ce point va être traité. Il va d'abord donner la parole au représentant du Conseil communal et au rapporteur de la Commission financière pour les commentaires au sujet du budget du compte de résultats 2024. Ensuite, il demandera si quelqu'un souhaite une demande de renvoi. S'il n'y a aucune remarque, le Conseil général passera ensuite le budget en revue, chapitre par chapitre, en respectant l'ordre de parole suivant : le représentant du Conseil communal, le rapporteur de la Commission financière et ensuite la discussion sera ouverte. S'il n'y a aucune demande de modification dans un chapitre, on passera au chapitre suivant. En cas de demande de modification d'un chapitre, il sera procédé au vote du chapitre (d'abord la proposition du Conseil communal puis la proposition modifiée par un membre ou un groupe du Conseil général). Finalement, le budget global du compte de résultats 2024 sera voté tel qu'il ressortira des discussions, c'est-à-dire en tenant compte des éventuels votes précédents.

M. Nicolas Giacomotti, président, donnera ensuite la parole au rapporteur du Conseil communal, puis à la Commission financière puis une discussion sera ouverte sur les charges et produits par nature Ce point ne sera pas soumis au vote.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Nicolas Giacomotti, président, informe que, pour la première fois à Estavayer, le budget des investissements devra être soumis à l'autorité législative tel que défini à l'article 67b de la loi sur les finances communales, au même titre que le budget du compte de résultats. Il est toutefois important de préciser que les investissements présumés, présentés au travers de ce nouveau budget, devront malgré tout faire l'objet d'un message d'investissement au Conseil général avant un quelconque décaissement. En effet, le fait d'adopter les intentions ne signifie pas que les investissements présumés seront acceptés lors de la présentation du message. En ce qui concerne les investissements déjà votés, le Conseil général peut uniquement reporter les décaissements à une autre année. La parole sera donnée au rapporteur du Conseil communal puis à la Commission financière pour d'éventuels commentaires généraux. Puis le budget des investissements 2024 sera passé en revue chapitre par chapitre en respectant l'ordre de parole suivant : rapporteur du Conseil communal, Commission financière et ensuite la discussion sera ouverte. S'il n'y a aucune demande de modification dans un chapitre, on passera au chapitre suivant. En cas de demande de modification d'un chapitre, il sera procédé au vote du chapitre (d'abord la proposition du Conseil communal puis la proposition modifiée par un membre ou un groupe). Finalement, le budget global des investissements 2024 sera voté tel qu'il ressortira des discussions, c'est-à-dire en tenant compte des éventuels votes précédents.

Enfin, **M. Nicolas Giacomotti**, président, donnera la parole au rapporteur du Conseil communal pour des explications concernant la planification des investissements votés et présumés de 2024 à 2028 ainsi que le plan financier 2024 à 2028. La Commission financière s'exprimera après lui si elle le souhaite. Ces derniers points ne sont pas soumis au vote. C'est à ce moment-là qu'il donnera la parole aux éventuelles interventions des groupes ou des membres du Conseil général sur un message global, une appréciation des budgets 2024.

Budget du compte de résultats

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que lorsqu'un budget présente un résultat négatif de plus de 3 mio, il suscite bien plus de débats et de discussions que lors d'une situation financière positive et c'est très normal. Chaque membre a donc lu le message 64 et ses annexes et il ne va pas le relire mais donner quelques éclairages sur cette étape importante dans la vie financière communale. Ses propos vont se baser principalement sur les chiffres de l'annexe II, le budget par nature des charges et dépenses, qui permet de voir l'essentiel du budget sur une seule page A4.

Au niveau de la construction budgétaire, celle-ci commence bien avant décembre, au niveau des Services déjà, en août voire avant les vacances, pour le groupe 31 essentiellement. Cette phase de travail, on parle de budget « base zéro », est ensuite traduite dans un document plus digeste, avec des commentaires, c'est l'annexe I de 60 pages.

La partie financière, soit le groupe 34 pour les amortissements et le groupe 35 pour les intérêts de la dette, c'est le Service des finances qui est à la manœuvre ; ces deux groupes sont impactés essentiellement par les crédits d'investissements votés dans cette salle.

Le groupe 30 « charges de personnel » est étudié directement par le Conseil communal, qui évalue les demandes en personnel et se positionne sur une éventuelle modification de l'échelle salariale ; pour rappel, ce n'est que la deuxième fois que l'on est confronté à une augmentation du coût de la vie, l'an passé et aujourd'hui, avec pour corollaire une modification de l'échelle de 3% pour 2023 et de 1% pour 2024.

Le groupe 36, les charges de transfert, appelées plus communément charges liées, sont communiquées soit par le Canton soit par les Associations de district, dans le courant de l'automne et elles sont enregistrées telles quelles, à la lumière des explications données par les conseillers communaux qui participent aux comités de ces Associations ou des textes légaux pour les charges cantonales.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Pour les recettes, majoritairement composées des revenus fiscaux des personnes physiques, celles-ci sont calculées selon les statistiques cantonales officielles et sont en augmentation de 5,6%, puis adaptées par le Conseil communal selon ses propres prévisions démographiques.

Il n'a pas de commentaire particulier sur les domaines autofinancés à plus de 100% avant les attributions aux réserves ; il s'agit de l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées. Pour le traitement des déchets, la couverture est à 89% alors que le minimum légal est à 70%. Ce qui n'empêche pas de dire que l'idéal serait d'arriver aussi à une couverture de 100%, soit d'appliquer pleinement le principe du pollueur-payeur.

Enfin, on arrive au décompte final des recettes et des charges pour présenter, après bien des discussions voire des arbitrages au niveau du Conseil communal, un message avec un excédent de charges de CHF 3'078'680.00.

Puis vient la procédure d'examen : ce budget est déposé à la Commission financière qui l'a étudié puis qui a présenté au Conseil communal près de 60 questions sur les différentes rubriques budgétaires ou d'ordre plus général, notamment sur la planification financière. Le Conseil communal vient ensuite incorporer à la séance de la Commission financière pour répondre à toutes les remarques ou interrogations de cette instance. Le président de cette Commission présente ensuite son rapport au Conseil communal 3 jours au moins avant la séance du budget de ce soir, règle qui a été bien respectée cette année.

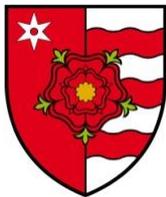
Les groupes politiques ici représentés ont également préparé leurs positions par rapport à ce budget et l'un ou l'autre conseiller communal a été auditionné lors de leur séance, à part un seul parti politique.

En marge de ce processus, le Conseil communal est très attentif à ce qui se passe dans d'autres communes. A la lecture de la presse, on constate que pratiquement toutes les communes présentent des budgets déficitaires, parfois même après des augmentations budgétisées d'impôts. Une liste de ces communes a d'ailleurs été remise à la Commission financière. D'autres communes ont depuis agrandi la liste, Fribourg et Bulle par exemple. Alors il ne sait pas si c'est la curiosité d'un journaliste ou le Service des communes qui a poussé cette instance cantonale à publier, hier, un article en première page de La Liberté « Gérer le déficit des communes » puis avec un texte du journaliste, en page 11 : « La saison des budgets s'achève sur un constat intrigant : plusieurs communes s'attendent à devoir puiser dans leur capital propre pour équilibrer leurs comptes 2024 ». Il ferme cette parenthèse car ce soir, on est en fin de parcours budgétaire pour la Commune d'Estavayer, et comme dit en conclusion du message 64, le Conseil communal demande au Conseil général d'accepter le budget du compte de résultats 2024 tel que présenté.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière (CoFin), souhaite développer les points suivants afin de présenter au mieux son rapport :

1. Analyse du budget

Afin d'analyser le budget et pouvoir préparer les éventuelles questions pour la séance plénière avec le Conseil communal, la CoFin s'est réunie à deux reprises en date des 5 et 12 décembre 2023 durant plus de 8h sans compter le temps de préparation des membres. Comme à son habitude, le Service des finances a transmis des documents, pour la plupart, bien détaillés ainsi que des commentaires dans le budget. Encore cette année, des documents importants tels que les investissements présumés et le plan financier ont été transmis afin de permettre d'avoir une vision analytique et d'anticiper l'évolution des finances communales sur les prochaines années.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

2. Questions sur le budget

Le 12 décembre, dans cette même salle, la CoFin a rencontré le Conseil communal en sa majorité ainsi que le secrétaire général, M. Villadoniga, la responsable des finances, M^{me} Bise, ainsi que sa responsable de Secteur, M^{me} Pillonel.

Une liste de questions a été établie portant sur divers thèmes comme :

- Les frais informatiques ;
- Les frais en électricité ;
- Le coût des assurances ;
- Le nettoyage des bâtiments ;
- La gestion des déchets ;
- Les EPT ;
- Les indicateurs financiers ;
- Le plan financier 2024-2028.

Ces divers points ont été parcourus et le Conseil communal, le secrétaire général ou le Service des finances ont pu fournir les précisions et réponses nécessaires. Il les remercie pour leur collaboration.

3. Entrée en matière

La CoFin a analysé minutieusement le budget 2024 transmis par le Conseil communal. Comme déjà mentionné, elle a reçu, avec le budget, plusieurs documents qui passent en revue la construction du budget ainsi que des explications pour :

- La masse salariale ;
- Les impôts ;
- Les coûts de l'énergie ;
- La gestion des déchets ;
- Les variations par rapport au budget 2023 ;
- Le plan financier avec l'annexe VI ;
- Les investissements votés et présumés avec l'annexe V.

L'annexe II est un document très utile qui a permis d'identifier l'évolution des charges et produits par nature. De celui-ci, la CoFin peut analyser que les charges suivantes :

- de personnel sont en augmentation de plus de 6,05% ;
- de biens et services ont pris l'ascenseur de 7,57% et
- financières du compte 34 ont, elles, augmenté de 25,71% alors que pour 2023 elles avaient déjà enchéri de 19,08%.

Certains postes sont des éléments sur lesquels on n'a pas la mainmise. Au final, la marge de manœuvre communale est très restreinte. Pour ce qui est des rentrées fiscales, elles sont stables par rapport au budget 2023 mais en baisse de près de 2 mio par rapport aux comptes 2022 pour atteindre les CHF 34'457'500.00. Lors de l'établissement du budget 2024, l'Exécutif a dû se serrer la ceinture comme jamais auparavant. Des coupes budgétaires ont dû être réalisées dans tous les dicastères pour ramener le déficit à 3 mio comme par exemple pour des postes demandés par les divers Services à la vue de l'explosion des charges liées régionales et cantonales (+ 1,5 mio par rapport au budget 2023) et de l'impact des baisses fiscales décidées par le Canton et par conséquent des recettes en moins. Ceci amène à un déficit de CHF 3'078'680.00 en comparaison à 2023 qui était à CHF 1'619'785.00, soit quasi le



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

double. Le travail de la Commission a été facilité par les nombreux commentaires inclus dans le message et dans les rubriques. Cela a été fort apprécié et a grandement facilité la lecture du budget. Il profite pour remercier M^{me} Bise et sa team pour le travail accompli durant cette année.

4. Analyse

Augmentation des charges

Chaque année, les charges sont de plus en plus importantes pour diverses raisons telles que :

- Les charges liées

Elles ont augmenté de manière importante depuis 2017 passant de 17 à plus 25,3 mio pour 2024. Cela correspond à une augmentation de + 8 mio en 7 ans.

- L'augmentation des EPT

Depuis la création de la grande Commune d'Estavayer, ils ont également augmenté. Ils ont passé, pour rappel de 75,8 EPT en 2017 à 95,49 si le budget 2024 est accepté tel que proposé par le Conseil communal : la hausse depuis le début de la nouvelle Commune serait de 19,69 EPT.

Comme l'indique le message, cette augmentation d'EPT est majoritairement imputable pour 1,6 EPT à l'AES et crèche afin de respecter les directives cantonales.

5. Résultats

La CoFin est consciente de la difficulté pour le Conseil communal d'établir un tel document avec des charges liées en augmentation permanente, des investissements obligatoires et des rentrées fiscales qui peinent à accroître.

Chaque année, la CoFin est revenue sur le fait que le Conseil communal devait trouver des solutions à l'avenir de la Commune et que les rentrées extraordinaires allaient se terminer prochainement. Rentrées qui permettaient chaque année d'être positif au moment des comptes.

6. Avenir financier

Dès lors, la CoFin s'est demandé ce qu'il en adviendra des comptes 2023. Malheureusement, des comptes positifs avec plus de 2,7 mio feront désormais et probablement partie du passé. 2022 aura peut-être été la dernière année avec un tel résultat.

7. Rentrées fiscales

Quant aux rentrées fiscales, il est difficile de prévoir un montant avec certitude car il y a toujours un décalage de 2 ans mais, pour les personnes morales, l'impôt sur le bénéficiaire est estimé à CHF 1'800'000.00 et donc en forte augmentation en comparaison à 2022. Pour rappel, depuis le passage à la norme comptable MCH2, il n'est plus possible de recourir à la provision liée à la RFFA dont l'utilisation représentait un produit annuel d'environ 1 mio. Pour les personnes physiques, l'impôt connaîtrait une stabilité par rapport au budget 2023. A l'impôt sur le revenu, il faut également rajouter environ 1,9 mio et l'impôt sur la fortune est stable depuis plusieurs années.

Comme mentionné chaque année par la CoFin, le Conseil communal est bien conscient qu'il faut impérativement augmenter les rentrées financières ou diminuer les charges comme pour le compte 31 « Charges de biens et services » qui ont augmenté de CHF 800'000.00, montant sur lequel le Conseil communal a un vrai pouvoir décisionnel.

Le Conseil communal a déjà, pour la première fois, eu une vraie prise de conscience de l'état financier communal et n'a pas embelli la situation comme par le passé. Il a proposé de lui-même une rencontre en mars afin de proposer à la CoFin des solutions pour réduire le déficit prévu.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Le Conseil communal a déjà amené quelques solutions, pour certaines fortes, afin de remédier à cette descente aux enfers qui attend la Commune comme :

- La recherche d'économies dans leurs divers dicastères plus importantes que lors de l'établissement du budget ;
- La baisse de prestations à la population ;
- L'augmentation de taxes comme pour le parcage ;
- Limiter les investissements futurs ;
- Procéder à des appels d'offres pour les postes importants comme les assurances, l'informatique, le nettoyage, etc.
- Et, aussi mal que cela puisse faire, d'envisager une hausse d'impôts.

C'est bizarrement ce que préconise la CoFin depuis de nombreuses années dans ses divers rapports.

A ce sujet, une augmentation d'un point d'impôts représente : CHF 297'000.00 pour les personnes physiques et CHF 22'000.00 pour les personnes morales, soit un total de CHF 319'000.00. Quant à la contribution immobilière, si elle devait passer à 3‰, cela rapporterait 1,75mio.

Les solutions doivent venir du Conseil communal et non du Conseil général ou de la CoFin car ce sont les conseillers communaux avec leurs chefs de Service ou de Secteur qui connaissent leurs dicastères mieux que personne.

Si la situation est pour l'heure trop incertaine pour parler d'une hausse du taux d'impôts, il faudra se poser les bonnes questions sur les investissements futurs et trouver à terme des solutions différentes alors que d'importantes charges liées vont encore peser dans la barque.

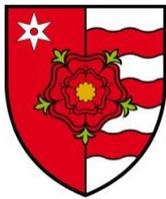
Autrement dit, la faible capacité d'autofinancement de la Commune ne permet pas de développer et financer ses investissements autrement que par la dette. A un moment donné, il faudra trouver des ressources fiscales et financières plus importantes.

8. Mise en garde de la CoFin

Cela fait maintenant plusieurs années que la CoFin a tiré la sonnette d'alarme et a mis en garde le Conseil communal et le Conseil général en précisant qu'elle était inquiète de la direction que prenaient les finances communales. Elle a dans ses rapports à chaque fois mis en garde l'Exécutif, mais aussi le Législatif que l'on était sur une pente glissante et qu'on devrait probablement faire des choix quant aux investissements futurs. Et bien, aujourd'hui, on y est. Les finances communales ne sont pas au beau fixe à Estavayer et le but n'est pas de léguer des dettes aux générations futures. Les autorités doivent être conscientes qu'elles ont un héritage avec le patrimoine administratif, à entretenir et à récupérer.

Les indicateurs financiers n'ont jamais été aussi mauvais mais malheureusement, à la suite de l'entrée en vigueur de MCH2, il serait possible de faire des pertes de nombreuses années en puisant dans le capital communal de 90 mio par un amortissement et d'augmenter la dette par l'emprunt.

Les messages sont trop facilement acceptés par le Conseil général. Il est vrai que parfois, le Conseil général est dans l'obligation de les accepter lors d'un message pour une conduite ou découlant d'une loi ou obligation cantonale. Il tient également à rappeler que les crédits-cadres votés ne sont pas visibles dans le budget et qu'il faut en tenir compte lors des décisions futures. Cette affirmation est d'autant plus d'actualité quand on analyse à nouveau le plan financier 2024 - 2028 avec des ratios, une marge nette d'autofinancement et une dette qui indiquent clairement une situation de détérioration pour les années futures. Il faut être conscient que chaque objet voté par le passé a généré des charges et donc a alourdi le ménage communal.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Le plan financier à 5 ans n'est guère optimiste. Il montre clairement une détérioration de la situation. Tous les exercices futurs présenteront un déficit. Les dépenses annuelles d'investissements sur les 5 prochaines années ont été estimées en moyenne à 12 mio alors que l'annexe V « Planification des investissements votés et présumés de 2024 à 2028 » fait état de dépenses moyennes de 15,87 mio. Cette incohérence prouve que le Conseil communal doit revoir ses priorités en matière d'investissements.

9. Investissement = Charges futures

On doit aujourd'hui assumer les investissements passés mais on a encore la possibilité d'agir sur les messages futurs afin de limiter les dépenses en limitant, priorisant ou en reportant ceux-ci dans le temps. Un premier travail a déjà été fait par le Conseil communal qui a classé certains investissements en prioritaires et secondaires dans les documents reçus. Il est important de faire des économies afin de pouvoir financer des objets futurs obligatoires prévus dans la liste du « Père Noël » fournie par le Conseil communal pour 2024-2028.

10. Difficulté pour le Conseil communal

La CoFin est consciente que, comme pour les autres communes du Canton, il est difficile pour le Conseil communal, d'estimer les charges, les rentrées fiscales et les charges liées futures. Elle est convaincue que le Conseil communal, avec l'aide des différents chefs de Service et chefs de Secteur, pourra trouver des solutions d'économies, de rationalisations lors de la prochaine année afin de limiter les dépenses nécessaires au fonctionnement correct de leur structure.

Ce soir, la CoFin ne peut qu'être déçue du déficit et se rend compte que le Conseil communal a limité la casse avec un tel budget en retravaillant chaque position. Elle demande impérativement à l'avenir de tendre à l'équilibre.

11. Conclusion de la COFIN

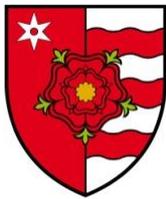
Il remercie tous les membres de la CoFin pour le temps passé et leur implication, leur analyse ainsi que les questions pertinentes lors de leurs nombreuses séances.

Pour conclure, la CoFin accepte à la majorité le message n° 64 sur le budget 2024 tel que présenté par le Conseil communal avec un déficit de CHF 3'078'680.00.

Il remercie ses collègues pour leur écoute et la CoFin souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et tous ses vœux de santé pour 2024.

Conformément à l'article 45, alinéa 5 du règlement d'organisation du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour ce point, de sorte qu'il ne peut y avoir de proposition de non-entrée en matière. Une demande de renvoi est par contre possible. **M. Nicolas Giacomotti**, président, demande si c'est le cas.

M. Steve Pillonel, conseiller général, souhaite, ce soir, proposer de remplacer l'indexation linéaire des salaires par l'allocation d'un forfait de compensation du renchérissement du coût de la vie par EPT. Ceci dit, après moult contacts et heures de téléphone, il semble que la procédure en matière budgétaire ne permette d'amender que des chiffres à l'exclusion du contenu du message. Il pose la question de savoir si le Conseil communal peut, lui, modifier ce soir le paragraphe « masse salariale » du chiffre 2 de son message dans le sens suivant : l'indexation de 1% est remplacée par une répartition à parts égales du montant prévu en fonction du taux de travail du collaborateur. Ceci pourrait concrètement prendre la forme d'une ligne supplémentaire sur la fiche de salaire dont le libellé serait « forfait compensation du renchérissement ». En effet, on a tous connaissance de l'inflation actuelle et des effets qu'elle provoque



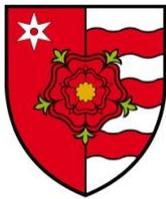
DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

sur les ménages. Il trouve toutefois qu'il y a un problème de raisonnement en proposant une augmentation linéaire de 1% sur les salaires car l'augmentation du coût de la vie se répercute en francs et non en pourcents. Un salaire de CHF 4'000.00 perçoit plus les effets du renchérissement à la fin du mois qu'un salaire de CHF 13'000.00. Or, le salaire de CHF 13'000.00 bénéficiera d'une augmentation trois fois plus élevée que le salaire de CHF 4'000.00. La proposition qu'il souhaite faire ce soir permettrait donc d'avoir un réel effet compensatoire du renchérissement sur chaque salaire et permettrait à tous les collaborateurs de profiter du même montant pour faire face au renchérissement tout en évitant de nourrir l'inflation. Ainsi si la modification du message ne peut être effectuée ce soir, il proposera de renvoyer le budget pour permettre au Conseil communal de procéder valablement à la modification. Il précise par souci d'honnêteté intellectuelle que cette proposition n'est pas le fruit de son imagination, mais correspond à une pratique existante dans divers entreprises ou domaines et a priori même dans certaines communes. Si le Conseil communal ne peut pas modifier le message, il sera donc contraint de soumettre la demande de renvoyer le budget pour permettre au Conseil communal de procéder à la modification.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que le règlement du personnel communal a été adopté le 15 décembre 2020 et ni le Conseil communal, ni le Conseil général ne peut y déroger comme cela. Très catégoriquement, on peut dire que la politique salariale s'inscrit clairement dans les tâches du Conseil communal. Quant au principe de l'indexation des salaires, il repose sur l'article 68, alinéa 2 du règlement du personnel soit : « L'échelle des traitements est en principe adaptée chaque année en tenant compte de l'évolution de l'IPC, mais aussi de la capacité financière de la Commune. » On parle bien de l'échelle des traitements sans distinction des 9 niveaux et 27 échelons qui la composent. Il faut bien distinguer que l'on parle d'échelle et non de salaire. D'ailleurs, l'article 6 de ce règlement dit bien que le Conseil communal prend des décisions de principe relatives à l'ensemble du personnel et l'indexation n'échappe pas à cette règle. Introduire une indexation différenciée selon les niveaux salariaux irait contre ce principe. Pour l'anecdote, il relève que les conseillers communaux n'entrent pas dans le champ d'application du règlement du personnel et que les salaires de ces derniers n'ont pas été indexés ni l'année passée et ne sont pas dans l'indexation 2024. Enfin pour terminer, il relève que l'on parle de politique salariale et non pas de politique sociale en tant qu'employeur. C'est comme si on demandait au boulanger de faire un prix du pain en fonction du revenu de l'acheteur. La position du Conseil communal est claire, il ne fait pas de politique sociale au travers de la politique salariale, ce n'est pas dans le registre de l'employeur de pratiquer cela.

M. Nicolas Giacomotti, président, ouvre la discussion uniquement sur la demande de renvoi. Aucune intervention n'est faite. Il demande à **M. Steve Pillonel** s'il confirme sa demande de renvoi, ce que ce dernier confirme dans la mesure où l'article 68 alinéa 2 dit aussi « dans les limites de la capacité financière de la Commune » ; sur cette base, il pense dès lors que l'indexation n'aurait pas lieu d'être. Ce n'est pas ce qu'il souhaitait par son intervention. Mais on pourrait très bien dire que l'indexation n'a pas lieu d'être et qu'en parallèle le Conseil communal choisit d'allouer un montant. Donc il maintient sa demande de renvoi pour permettre au Conseil communal, le cas échéant, de dire que par rapport au règlement, il n'y a pas d'indexation mais par contre il alloue un montant sur les salaires en fonction des EPT.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, répond par la négative. Le Conseil communal ne va pas appliquer une indemnité unique à chaque membre du personnel. C'est complètement contraire aux dispositions dont il a parlé. D'autant plus que cela produirait un décalage avec l'échelle des traitements puisque celle-ci ne serait plus indexée ; donc une personne qui serait engagée courant 2024 serait calée dans l'échelle 2023. On a déjà de la difficulté à engager du personnel car on est souvent loin par rapport à d'autres échelles de traitements. Et puis alors qu'est-ce qu'on ferait en 2025 puisqu'on aurait 2 ans de décalage par rapport à l'échelle des traitements si on venait chaque année à pratiquer par indemnité plutôt qu'indexation des salaires ?

Lors du vote, le renvoi du message n° 64 relatif au budget 2024 est refusé par 5 oui et 52 non.

Le budget du compte de résultats est ensuite examiné chapitre par chapitre.

Chapitre 0 Administration générale. Charges de CHF 5'675'210.00, produits de CHF 494'810.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, informe qu'il ne fera pas de commentaire lors du passage en revue des chapitres car cela n'apportera rien de plus que ce qui a déjà été fait lors des séances de préparation des groupes. Comme il l'a dit dans son rapport, ce sont de nombreuses questions qui ont été transmises au Conseil communal et qui ont chaque fois obtenu des réponses, soit plus précisément 52 questions sur le budget, et 11 d'ordre général. La parole ne lui sera dès lors plus donnée systématiquement par chapitre, il interviendra si nécessaire.

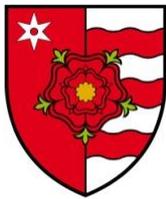
M. Steve Pillonel, conseiller général, relève qu'au vu des différentes coupes effectuées dans différents postes, il est très surpris de voir au poste 02200.3132.01 un montant de CHF 20'000.00 pour revoir l'identité de la Commune. Il y a des priorités, on a déjà voté beaucoup de choses par le passé où il était dit qu'on pouvait voter et qu'on ne sera pas obligé de dépenser : il pense par exemple à la décoration du bus urbain. On péjore la qualité de vie des citoyens sur certains points au profit de l'apparat et il pense qu'il y a vraiment des priorités à mettre dans cette Commune. L'identité visuelle de la Commune ne mérite, à son avis, pas CHF 20'000.00 surtout que cela ne fait pas longtemps qu'elle a été créée.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire à ajouter. Il maintient la position du Conseil communal à ce sujet.

M. Steve Pillonel, conseiller général, dépose dès lors un amendement pour la suppression du montant de CHF 20'000.00 au poste 02200.3132.01 concernant l'identité de la Commune.

Comme expliqué précédemment, le vote va d'abord porter sur la proposition de budget du Conseil communal et ensuite si celle-ci n'est pas acceptée, un deuxième vote aura lieu sur l'amendement de M. Pillonel.

Lors du vote, le budget du chapitre 0 Administration générale (Charges de CHF 5'675'210.00, produits de CHF 494'810.00) tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 34 oui et 23 non.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense. Charges de CHF 2'124'720.00, produits de CHF 1'076'720.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 2 Formation. Charges de CHF 16'332'230.00, produits de CHF 1'579'750.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Steve Pillonel, conseiller général, relève au poste 21701.3130.01, que la fréquence des nettoyages provoque une augmentation de CHF 10'000.00/an sur le seul bâtiment de Motte-Châtel ; cela lui paraît totalement démesuré. C'est un quart de plus que ce qui était existant jusqu'à maintenant et il se dit que c'est là encore du confort. Il y a peut-être plus d'élèves, il ne sait pas mais il a l'impression que jusqu'à maintenant Motte-Châtel ne croulait pas sous les débris.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que si ses souvenirs sont bons cette réponse a déjà été donnée à la Commission financière.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteure du Conseil communal, donne un complément d'informations à ce sujet. Il faut savoir qu'il y a plus de 60 élèves qui mangent quotidiennement à l'AES. Aujourd'hui, pour des raisons d'organisation, tant pour les enfants que pour le personnel qui travaille sur ce site, il a été décidé de manger dans deux locaux différents, donc forcément la surface à nettoyer quotidiennement pour les besoins d'hygiène fait que ce montant est augmenté. C'est comme pour les charges de nettoyages, le Conseil communal a reçu de la part de l'entreprise des augmentations en lien avec l'adaptation de la CCT et les consommables. Donc c'est absolument indispensable pour respecter les normes d'hygiène tant pour les enfants que pour le personnel que ces nettoyages supplémentaires soient effectués.

M. Steve Pillonel, conseiller général, confirme qu'il maintient son amendement demandant une diminution de CHF 10'000.00 du poste 21701.3130.01 compte tenu des autres diminutions faites sur d'autres postes.

Comme expliqué précédemment, le vote va d'abord porter sur la proposition de budget du Conseil communal et ensuite si celle-ci n'est pas acceptée, un deuxième vote aura lieu sur l'amendement de M. Pillonel.

Lors du vote, le budget du chapitre 2 Formation (Charges de CHF 16'332'230.00, produits de CHF 1'579'750.00) tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 53 oui et 4 non.

Chapitre 3 Culture, sport et loisirs. Charges de CHF 2'747'970.00, produits de CHF 731'700.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Steve Pillonel, conseiller général, a un poste qui l'interpelle particulièrement. Par rapport au budget de l'année passée, il n'y a pas une grosse augmentation mais au poste 32900.3636.00, il constate que l'on est passé de CHF 180'000.00 aux comptes 2022 à CHF 223'500.00 au budget 2024. C'est quand même une augmentation considérable. Il y a peut-être une explication. Pour le moment, il demande cette explication ; ensuite il demandera peut-être la suppression du montant pour revenir à CHF 180'000.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, avant de passer la parole à son collègue M. Samuel Ménétrety, regrette que ces questions ne soient pas posées au niveau du Groupe à son représentant à la Commission financière lors de laquelle ces réponses sont spontanément données. Ce soir, tout le monde perd du temps pour des questions qui auraient pu être posées dans le cadre de la Commission financière.

M. Samuel Ménétrety, rapporteur du Conseil communal, répond que la principale augmentation est due à la valorisation de la subvention à l'Azimut. Avant c'était une subvention en nature et maintenant elle a été valorisée. C'est cela la grosse augmentation de ce poste depuis cette époque-là. La deuxième partie c'est qu'avec MCH2 on a découpé la partie du règlement des subventions entre la partie « culture » et la partie « sports » et du coup sont identifiés dans ce poste CHF 20'000.00 pour la culture.

M. Steve Pillonel, conseiller général, renonce à demander un amendement sur ce poste.

Chapitre 4 Santé. Charges de CHF 4'888'800.00, produits de CHF 7'000.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 5 Prévoyance sociale. Charges de CHF 6'674'775.00, produits de CHF 607'750.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 6 Trafic et télécommunications. Charges de CHF 5'006'665.00, produits de CHF 428'530.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Steve Pillonel, conseiller général, relève, au poste 61510.3144.00 par rapport au bâtiment de l'édilité qu'un montant de CHF 30'000.00 est prévu pour la ventilation. Ce bâtiment est relativement récent et il se demande s'il ne s'agit pas plutôt d'un défaut de construction. Apparemment, la réponse aurait été donnée à la Commission financière mais pour lui il y a un problème et il n'est pas d'accord de mettre CHF 30'000.00 de plus dans un bâtiment qui vient d'être refait. Il demande un amendement avec la suppression de ces CHF 30'000.00. Il précise aussi que cela fait longtemps qu'il demande que l'isolation soit faite en matière végétale et non minérale, cela permet d'éviter la chaleur en été. Si on suivait cette recommandation, il pense que l'on ferait de grosses économies avec un gain de confort gigantesque dans cette Commune.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que M. Pillonel a donné la réponse lui-même, réponse qui a déjà été donnée à la Commission financière qui a posé exactement la même question.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteure du Conseil communal, souligne qu'effectivement il y a un souci de surchauffe dans ce bâtiment. La réalisation a été faite selon la mise à l'enquête et le permis de construire délivré. Aujourd'hui, il a été constaté une petite erreur de conception. Il faut savoir que c'est un bâtiment qui est devenu très administratif ; au 1^{er} étage, ce n'est plus que du personnel administratif. On améliore ce bâtiment quelque peu mais supprimer ces CHF 30'000.00 c'est une fausse économie. Il y a également une climatisation prévue pour le local des serveurs, où il y a le plotter, ce sont des appareils fragiles. Il fait de plus en plus chaud, il faut faire avec et il faut aussi veiller au confort des collaborateurs. Des mesures sont prises mais il est nécessaire de faire ces travaux.

M. Steve Pillonel, conseiller général, revient à ce qu'il a dit au préalable. Ce n'est pas mettre une climatisation qu'il faut c'est isoler correctement ce bâtiment. Pour isoler correctement, peut-être qu'il faut mettre un plus gros montant au budget mais il ne faut pas investir dans un gouffre énergétique.

M. Pillonel maintient sa demande d'amendement.

A **M. Giacomotti**, président, qui demande s'il s'agit bien d'un montant de CHF 30'000.00, **M^{me} Schwarzentrub** répond qu'il s'agit de plusieurs montants tant pour la ventilation que pour la climatisation mais le montant en commun c'est pour ces éléments-là. Elle rappelle juste que ce bâtiment a été construit selon les normes Minergie P, donc elle ne voit pas comment rajouter une isolation dessus. On doit prendre d'autres mesures. Le Conseil communal maintient le montant prévu à cet effet.

M. Steve Pillonel, conseiller général, relève que Minergie P ne parle pas de protection contre le chaud, c'est exclusivement contre le froid. Contrairement à la norme Minergie P, la norme Minergie P Eco tient compte de la matière des isolants et permettrait de facto de protéger du chaud en même temps que du froid.

M. Nicolas Giacomotti, président, résume la position du Conseil communal qui est : actuellement pour résoudre le problème sur ce bâtiment, il ne peut pas changer l'isolation mais une climatisation et une ventilation doivent être installées. Mais pour une future construction, il invite le Conseil communal à écouter les arguments de M. Pillonel.

Comme expliqué précédemment, le vote va d'abord porter sur la proposition de budget du Conseil communal et ensuite si celle-ci n'est pas acceptée, un deuxième vote aura lieu sur l'amendement de M. Pillonel.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Lors du vote, le budget du chapitre 6 Trafic et télécommunications (Charges de CHF 5'006'665.00, produits de CHF 428'530.00) tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 47 oui, 7 non et 3 abstentions.

Chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire. Charges de CHF 9'102'335.00, produits de CHF 8'487'830.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M^{me} Karine Lüthi, conseillère générale, relève que, si on peut comprendre que la situation financière exige des efforts dans chaque Secteur, la Commission de l'énergie regrette que ses membres aient découvert une diminution de moitié des fonds lui étant alloués en lisant le budget pour préparer cette séance du Conseil général, et ce, alors-même qu'une séance de Commission venait d'être annulée faute de sujets à traiter. Le minimum aurait été d'en informer la Commission directement. En outre, une reconduction de l'événement communal « La Nuit est belle » a été envisagée tous les 2 ans et la Commission s'inquiète de la faisabilité de cet événement si le montant alloué à la Commission devait rester identique à l'avenir. Elle ne dépose pas d'amendement, il s'agit uniquement d'une communication.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire à ajouter étant donné qu'il ne s'agit pas d'un amendement. Cela fait partie des efforts pour diminuer les charges.

Chapitre 8 Economie publique. Charges de CHF 437'935.00, produits de CHF 30'500.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 9 Finances et impôts. Charges de CHF 2'456'840.00, produits de CHF 38'924'210.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Axel Catillaz, conseiller général, fait trois commentaires concernant ce chapitre, plus particulièrement le sous-chapitre 91 concernant les impôts communaux ordinaires. Pour la première remarque, il faut remonter aux comptes 2022 où les revenus d'impôts correspondent à 36,7 mio qui étaient comptabilisés. Afin de pouvoir avoir une comparaison objective avec les chiffres présentés au budget 2024, il faut savoir que dans ces 36 mio, soit plus que les 34 mio budgétés en 2024, on avait 3,8 mio de réévaluation d'actifs d'impôts transitoires, ce qui était dû à la méthode de comptabilisation des provisions pour impôts. Donc le chiffre corrigé des revenus d'impôts pour la période fiscale 2022 est de 32,9 mio. Au budget 2023, comme annoncé par le président de la Commission financière, il y a eu une erreur qui s'est malheureusement glissée, une erreur qui fait mal. Les recettes fiscales ont été surévaluées de 1 mio car l'ancien boursier communal avait budgété une dissolution de la provision RFFA ce qui n'est plus possible avec les normes comptables MCH2. Par conséquent, les revenus d'impôts ne seront pas de 34,5 mio mais de 33,5 mio en 2023 et si on continue dans le raisonnement le déficit



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

budgeté de 1,6 mio passera à 2,6 mio ; donc les comptes 2023 seront, il pense, malheureusement déficitaires. On constate tout de même une évolution de CHF 600'000.00 en termes d'augmentation des recettes fiscales entre 2022 et 2023. On arrive bien évidemment à la période fiscale 2024, où il y a un budget de recettes d'impôts de 34,6 mio donc là 1,1 mio d'augmentation majoritairement due à l'augmentation des personnes morales qui passent avec 1,8 mio de recettes sur le bénéfice et également les personnes physiques qui augmentent pour CHF 200'000.00. C'est positif quant à la discussion en vue de recherches de recettes futures. Par contre au vu des corrections évoquées, on voit que les recettes fiscales n'augmentent pas aussi vite que les charges auxquelles la Commune doit faire face. Il en vient à son deuxième point. M. Castaldi a évoqué l'impact d'une augmentation de 1 point de pourcentage d'impôts, c'est CHF 319'762.00 de recettes fiscales communales supplémentaires. C'est la solution de facilité, une solution que l'on évoquerait une fois dans une séance du Conseil général ; tout le monde lèverait la main et ce serait réglé, on pourrait faire une augmentation d'impôts. Par contre, cela veut dire deux choses. Avec un point de pourcentage, on ne va pas loin, ce n'est pas ce qui va corriger le déficit de 3 mio. Cela veut dire qu'il faut au minimum 10% d'augmentation pour arriver à des comptes équilibrés, comme le demande l'article 20 de la loi sur les finances communales – ça c'est une autre histoire. Mais le fond de sa pensée est autre. Si on vient avec 10% d'augmentation du coefficient communal, pour une famille à savoir un couple marié avec deux enfants, un revenu imposable de CHF 60'000.00, c'est CHF 360.00. Il ne faut pas oublier que lorsque le Conseil général devra peut-être devoir se prononcer sur une potentielle hausse d'impôts, il l'espère le plus tard possible, il y aura des familles derrière qui devront assumer ces augmentations et pour rappel une famille de classe moyenne avec deux enfants, 10% de coefficient communal en augmentation c'est CHF 360.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, confirme que M. Catillaz a raison sur l'erreur produite dans le budget 2023 puisqu'il était prévu de prélever un montant sur la réserve RFFA constituée lors de la vente d'un terrain à la Prillaz. Effectivement avec la méthode MCH2, on ne peut plus prélever sur cette réserve qui n'existe plus dès l'instant où elle a été absorbée par le capital propre. Elle n'est pas perdue pour tout le monde, s'il peut dire ; dans l'hypothèse où on amortit un déficit 2024 et on récupère cette perte de réserve au travers de l'absorption du déficit. Mais pour 2023, c'est difficile de dire qu'on va se trouver avec 1 mio de perte en plus puisqu'on ne connaît pas encore le résultat des dépenses et des recettes de cet exercice-là. C'est clair que manifestement cet exercice sera péjoré par cette réserve qui ne pourra pas être utilisée. Pour le reste, il n'a pas tellement de commentaires car il va intervenir à ce sujet lors du traitement du plan financier. Dans le budget 2024 présenté, le Conseil communal ne propose pas d'augmentation d'impôts, ni de la contribution immobilière. Dès lors il s'agira de se poser maintenant et de réfléchir à l'avenir sur la base du plan financier 2024-2028. Il faudra savoir ce que l'on fait. Est-ce qu'on va continuer à absorber les déficits sur le capital mais ce sont des fausses recettes puisqu'elles n'amènent pas un sou de plus dans la caisse (c'est simplement une écriture comptable qui permet d'éponger le déficit). Mais il pense que ce sujet doit être discuté lors du plan financier puisque ce déficit n'est pas conjoncturel mais structurel, donc il va revenir plusieurs années. Des solutions à terme doivent être trouvées. Pas nécessairement sur l'impôt mais aussi sur les charges, aussi sur les taxes, aussi sur les prestations facturées, aussi sur le patrimoine financier qui peut faire l'objet d'une réévaluation des contraintes de bail, enfin il y a diverses pistes à étudier. Mais en l'état, M. Catillaz a raison, ses commentaires sont justes et pondérés mais le Conseil communal ne propose pas d'augmentation d'impôts en 2024.

Lors du vote, le budget du compte de résultats 2024 de la Commune d'Estavayer tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 48 oui et 9 non.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Charges et produits par nature

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que, le budget selon sa classification fonctionnelle comportait 60 pages de détail, rubrique par rubrique. Il aime beaucoup cette annexe II qui répartit les charges et produits selon leur nature ; c'est un document très synthétique qui donne d'un seul coup d'œil la situation budgétaire de la Commune du moins en ce qui concerne les charges et les revenus. Les 9 pages de détail qui suivent, soit les mêmes rubriques, mais à 4 positions, permettent d'aller un peu plus dans le détail des dépenses et des recettes par nature de ce budget ; en l'état, il n'a pas d'autre commentaire à rajouter à ses propos introductifs dès l'instant où c'est simplement une présentation différente.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a rien à rajouter si ce n'est qu'avec ce document on a une bonne vision de chaque chapitre sur l'évolution des charges et produits et que comme il a été dit dans le rapport, pour certains chiffres, la Commune subit mais pour d'autres, comme le compte 31, le Conseil communal a un vrai pouvoir décisionnel.

La parole est donnée au Conseil général pour d'éventuelles questions. Pour rappel, ce point n'est pas soumis à un vote. Aucune intervention n'est faite.

Budget des investissements 2024

M. Nicolas Giacomotti, président, souligne que le budget des investissements présente une nuance par rapport au budget du compte de résultats dès lors que les investissements présumés, présentés au travers de ce nouveau budget, devront malgré tout faire l'objet d'un message d'investissement au Conseil général avant un quelconque décaissement comme expliqué précédemment. En effet, le fait d'adopter les intentions ne signifie pas que les investissements présumés seront acceptés lors de la présentation du message. En ce qui concerne les investissements déjà votés, le Conseil général peut uniquement reporter les décaissements à une autre année.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que le président a déjà souligné les caractéristiques de ce budget des investissements présenté pour la première fois au Conseil général; au niveau des comptes, il a vécu aussi sa première en juin 2023, suite à l'intervention du boursier intérim M. Spielman notamment qui avait attiré l'attention sur le fait que l'on faisait un petit peu faux. Au niveau des budgets, c'est bien sa première présentation ce soir. Que s'est-il passé depuis 2017 ? L'usage voulait que le Conseil communal présente un document appelé « Etat des investissements » qui indiquait le montant et la date du crédit voté puis les dépenses et recettes y relatives par année et enfin le solde disponible ou la clôture du compte si l'investissement était terminé. Ce document remis au Service des communes était présenté lors du budget et des comptes et n'était pas validé par le Conseil général. Ensuite, le Conseil communal présentait ses messages de crédits au fur à mesure, sans réelle planification financière ou temporelle. On était donc en contradiction avec l'article 11 de la loi sur les finances communales, qui impose une telle présentation ; mais personne n'en avait fait la remarque, ni même le Service des communes, hormis les élus des communes fusionnées autres qu'Estavayer-le-Lac qui pratiquaient déjà cette présentation. On n'a pas été mis au pilori pour autant, mais voilà, on est maintenant en règle avec la loi et on n'a plus besoin de présenter l'état des investissements au Service



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

des communes. Ce soir, malgré les contraintes d'un tel budget sur les décaissements des crédits déjà votés et leur position sur les décaissements des crédits présumés, les membres du Conseil général doivent malgré tout décider de ce budget des investissements en vertu de l'article 67 de la loi sur les finances communales tout en sachant que chaque investissement présumé, s'il est maintenu, devra faire l'objet d'un message présenté au Conseil général.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, relève, comme pour le budget du compte de résultats, que les investissements ont été passés en revue dans chaque groupe et le message que la CoFin voulait transmettre l'a été fait lors du rapport. Il a juste été demandé au Service des finances d'avoir un peu plus d'informations supplémentaires dans ce document sur les années de vote, ce genre de chose. Le Service des finances va s'en occuper.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que ce dont parle M. Castaldi c'est l'état des investissements et ce document va continuer à être présenté mais dans le cadre des comptes à titre informatif. C'est un document effectivement intéressant car on voit quand le crédit a été voté et quelles ont été les recettes et les dépenses au cours des différentes années depuis le vote. Cela montre aussi que parfois un investissement est clôturé et peut passer à l'étape des amortissements. Un investissement, tant qu'il n'est pas terminé, ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Le budget des investissements 2024 est passé en revue chapitre par chapitre.

Chapitre 0 Administration générale. Charges CHF 1'148'000.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière, elle n'interviendra pas systématiquement par chapitre comme pour le budget du compte de résultats.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense. Pas de montant
Pas de commentaire.

Chapitre 2 Formation. Charges de CHF 5'465'000.00, produits de CHF 1'303'035.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 3 Culture, sport et loisirs. Charges de CHF 2'960'000.00, produits de CHF 114'500.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Chapitre 4 Santé. Pas de montant.

Pas de commentaire.

Chapitre 5 Prévoyance sociale. Pas de montant.

Pas de commentaire.

Chapitre 6 Trafic et télécommunications. Charges de CHF 2'575'950.00, produits de CHF 581'600.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire. Charges de CHF 2'974'250.00, produits de CHF 604'800.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 8 Economie publique : Charges de CHF 100'000.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Steve Pillonel, conseiller général, n'est pas certain d'avoir compris tous les tenants et aboutissants mais s'il a bien entendu, ce qui n'est pas rejeté dans ce budget viendra sous la forme de message avec une demande de crédit. Si on doit fixer des priorités, il se demande si un parcours secret en ville, au vu de l'état des finances communales, est bien un investissement prioritaire et s'il faut continuer dans cette idée-là. Honnêtement il était enthousiasmé par ce projet mais quand il voit l'état des finances, il se pose sérieusement des questions. Là, on est en train de passer toutes les pages sans commentaire. On vient de dire que cela n'allait pas et on dit de continuer comme on a toujours fait jusqu'à présent. Il a l'impression que l'on est un peu schizophrène. Donc là, il propose de refuser ce poste 84000.5090.00 pour CHF 100'000.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève qu'il s'agit d'un investissement présumé qui fera l'objet d'un message qui sera présenté en 2024 dans cette salle. C'est à ce moment-là que le Conseil général se prononcera sur cet investissement. Ce budget des investissements est un budget d'intentions, donc il pense que cela ne sert à pas grand-chose de le modifier pour CHF 100'000.00.

M. Steve Pillonel, conseiller général, dépose un amendement pour ce montant de CHF 100'000.00. Cela évitera que l'Administration travaille sur un projet dont on n'aura probablement pas les moyens de réaliser.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, relève qu'effectivement c'est très important que le Conseil général se détermine sur ceci. La Commission « culture et tourisme » a discuté de ce projet. La Commune a déjà dépensé de l'argent dans ce dossier. Il faudra prendre ses responsabilités par rapport à l'investissement et aussi au soutien aux structures et il pense qu'il est très important de ne pas fermer cela maintenant pour que le débat puisse se faire et un vrai choix défini. Il ne faut pas avorter ce projet comme cela ce soir.

M. Steve Pillonel, conseiller général, maintient son amendement.

Lors du vote, le budget des investissements du chapitre 8 Economie publique (Charges de CHF 100'000.00) tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 45 oui, 10 non et 2 abstentions.

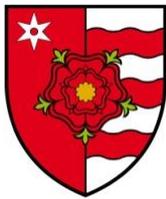
Chapitre 9 Finances et impôts. Aucun montant.
Pas de commentaire.

Lors du vote, le budget des investissements 2024 de la Commune d'Estavayer tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 52 oui, 4 non et 1 abstention.

M. Nicolas Giacomotti, président, profite de saluer M. Jean-Claude Votta, conseiller communal, arrivé au cours du traitement de ce point.

Planification des investissements votés et présumés de 2024-2028 ainsi que le plan financier 2024-2028.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que, pour l'année 2024, il vient d'être approuvé donc il passe à la suite. Pour les années 2025 à 2028, le Conseil communal a beaucoup travaillé à cette planification, liste qualifiée par le passé de « sapin de Noël », du moins pour les investissements présumés. Une grille d'évaluation a été établie pour poser les dépenses ou décaissements, voire les recettes des investissements, en trois grandes catégories : les investissements votés - en blanc dans le document-, les présumés prioritaires - en vert - puis les présumés secondaires - en jaune. Les totaux annuels montrent que l'on dépasse en 2025-26 et 27 la limite des 12 mio, hypothèse de travail du Conseil communal. Mais conscient des lourdeurs et lenteurs administratives liées à ces projets, ceux-ci sont maintenus tels quels, et ces tableaux servent avant tout d'outil de pilotage pour le Conseil communal et le Conseil général. Les investissements présumés doivent bien entendu être soumis au Législatif avant le moindre décaissement. Le Conseil communal et la CoFin ont décidé de se réunir 1-2 fois par année pour discuter de cette planification des investissements. Le Conseil communal entend continuer sa collaboration avec cette Commission afin que cette liste réponde aux attentes de la CoFin et idéalement au Conseil général de manière à ce que lorsqu'un message d'investissement sera présenté, celui-ci passe plus facilement, s'il ose dire. S'il y a des questions sur l'un ou l'autre des investissements présumés, ses collègues sont également à disposition.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, souligne que son commentaire sur le rajout des années de vote dans le document par le Service des finances, c'est ici qu'il aurait dû le faire. D'autre part, il relève que l'on ne parle pas de liste du « sapin de Noël » mais de liste du « Père Noël ». A part cela, le message de la CoFin a été transmis.

Avant de terminer le point du budget 2024, **M. Nicolas Giacomotti**, président, ouvre la discussion pour des interventions générales à ce sujet. Il n'y aura pas de vote.

M^{me} Anne Meyer Loetscher, conseillère générale, relève que la zone sportive du Château d'eau est planifiée en secondaire et n'a même pas de date associée. Cela fait souci par rapport à l'affectation des terrains de football. Elle demande un complément d'informations à ce sujet.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteure du Conseil communal, relève que pour le Conseil communal, il est évident que dès que l'on pourra créer cette zone sportive, cela sera fait. Il était prévu qu'au mois de décembre, la mise à l'enquête du PAD serait déposée, un peu de retard a été pris. La Commission du réseau sportif en a été informée. Le dépôt du PAD pour mise à l'enquête sera fait au printemps et effectivement dès l'obtention du feu vert pour la réalisation de ces terrains, les messages seront présentés. Sachant que des montants ont déjà été votés pour l'acquisition des terrains et pour la réfection des terrains sis au bas de la ville, il faudra annuler ce message-là et en contrepartie un message sera soumis pour la réalisation des terrains vers le Château d'eau. Le Conseil communal en est conscient et **M^{me} Schwarzentrub** croit que la réalisation de ces terrains c'est quelque chose que l'on doit au FC et à la région mais un peu de retard a été pris en raison d'études complémentaires.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, ajoute un complément. Dans ce dossier, il y a la partie très politique qui est l'inclusion de la fiche de projets dans le plan directeur cantonal. Il faut savoir que le plan directeur cantonal nouveau, c'est-à-dire toutes les fiches de projets, vient de passer devant le Grand Conseil et le dossier, selon le programme, normalement est déjà sur la table du Conseil fédéral. Cela a passablement traîné car, comme mentionné dans la presse, il y avait plusieurs sujets remis en question, dont les éoliennes, au niveau de ces fiches de projets. Ce qui fait que tout a été suspendu et on faisait partie de ce même paquet avec la zone sportive des terrains de football. La fiche de projets telle qu'établie ne présente que très peu de critiques et de demandes de corrections, c'est considéré comme préparation réglée donc en principe tout est réglé entre l'Etat et la Commune. En principe cela devrait être validé dès que le Conseil fédéral se prononcera sur ce paquet.

M. Steve Pillonel, conseiller général, relève que depuis la fusion de la Commune, des budgets déficitaires sont présentés. On pourrait s'y habituer et penser que c'est normal. Mais tout comme ce n'est pas un signe de bonne santé de se sentir intégré dans une société profondément malade, il ne pense pas qu'il soit sain de s'habituer à des budgets déficitaires. C'est pourquoi, il fait régulièrement des séances de gymnastique pendant les séances du budget. Dans ce cadre, il n'a pas souvenir d'avoir accepté plus d'un budget depuis la fusion. Ce qui au départ se rapprochait de l'équilibre sans y parvenir a logiquement rendu l'équilibre impossible, laissant place au fatalisme. Des charges que le Conseil communal, lui-même, qualifiait de « pas nécessaires » ont été validées par la majorité après que le Conseil communal ait affirmé que le Conseil général pouvait accepter la dépense et que le Conseil communal pourrait ensuite renoncer à dépenser le montant concerné. Il pense à des tables pour la salle du Conseil général



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

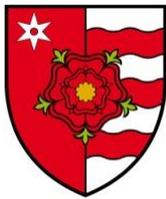
ou à l'habillage du bus urbain. Tous deux pour plusieurs dizaines de milliers de francs s'il se souvient bien. Les priorités de l'Exécutif l'abasourdissent. On engage une personne pour s'occuper du développement durable et cela entraîne une charge salariale conséquente même si elle est mesurée et certes à durée déterminée. Par contre, après on lui dit d'aller se battre mais on lui attache les bras dans le dos en refusant de lui allouer les moyens en conséquence. Ceci est d'autant plus incompréhensible car, comme déjà dit, le Conseil communal a récemment consacré plusieurs dizaines de milliers de francs, sauf erreur, pour habiller le bus urbain aux couleurs communales. Ceux qui, comme lui, dénonçaient les budgets déficitaires ont pour la plupart démissionné depuis. Il sait ce qui lui reste à faire. Il termine son intervention en ces termes : « Mais nous, nous tous, que faisons-nous ? Où emmenons-nous notre Commune ? ».

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que selon lui cette remarque aurait dû être faite dans le cadre de l'examen du plan financier.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, relève que le budget n'est pas alloué au développement durable mais il y avait effectivement un budget alloué à la Commission pour le développement durable. C'était une exception. Les commissions travaillent en principe sans budget. Elles travaillent sur des projets qu'elles présentent au Conseil communal qui décide de les mettre ou non dans un budget ou un message. Il croit qu'il y a eu une fausse interprétation car on s'est permis de donner des budgets à deux commissions pour des événements ponctuels. Les commissions servent à faire des projets et venir avec des idées auprès du Conseil communal qui les analyse et décide de les inclure au budget. Donc là vraiment il faut revoir le fonctionnement. Ce n'est pas parce qu'il n'y a plus de budget que la déléguée au développement durable n'a plus de travail. Mettre des panneaux solaires sur un bâtiment, construire une conduite d'eau potable, rénover la STEP, c'est du développement durable. Le développement durable n'est pas quelque chose de nouveau qui est tombé du ciel parce que la planète va mal. Il fait partie de tous les projets. La déléguée a des tâches sans devoir travailler à des dépenses ponctuelles choisies par une commission. Le développement durable c'est global, c'est pour cela que c'est lui qui prend la parole à ce sujet car la transversalité de ce projet fait partie de son dicastère.

M. Nicolas Giacomotti, président, se permet juste de préciser qu'il y a eu une incompréhension lorsqu'il a introduit le dernier point : c'était pour les investissements votés et présumés et aussi le plan financier, donc il pensait que M. Aegerter avait terminé son intervention. Il redonne dès lors la parole à M. Aegerter pour le plan financier.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève qu'à l'annexe III au message, près de 4 pages A4, donne les explications nécessaires pour appréhender ce plan financier 2024 à 2028. A l'instar de la planification des investissements, cet outil de pilotage est important pour les autorités communales, tant législatives qu'exécutives. Pour simplifier la compréhension de cet outil, il relève l'annexe VIa qui met en exergue le résultat apuré annuel, soit un résultat gommé de toutes les opérations comptables ou extraordinaires qui perturbent le résultat que l'on veut connaître, soit s'approcher d'un résultat structurel par rapport à un résultat conjoncturel, fluctuant. Cette annexe montre que les déficits sont là pour 5 ans au moins et que l'on est à la croisée des chemins : soit, on ne fait rien et on puise dans le capital propre, ce qui est légal, capital qui s'élève à 90 mio aujourd'hui (capital très important par rapport à d'autres communes de la même taille). Il rappelle toutefois que la loi fixe une limite à l'endettement et que ce processus de puiser dans le capital propre n'amène pas un



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

sou dans les caisses et contribue à augmenter l'endettement. Comme dit tout à l'heure, il faudra trouver des solutions. L'annexe VIb montre cette évolution de la dette brute qui pourrait atteindre 110 mio en 2028 si des mesures ne sont pas prises sur les investissements, les charges ou les recettes. Au même titre que pour les investissements, des rencontres sont planifiées avec la CoFin pour trouver ensemble des solutions ; étant donné le peu de marge de manœuvre sur les charges, au groupe 30 « charges du personnel » (à part une indexation, les annuités sont statutaires) et encore, et au groupe 31 « biens services et marchandises » (marge de manœuvre limitée également car il y a des contrats d'entretien), il va falloir penser à augmenter les recettes fiscales ou taxes, voire d'autres ressources telles que les parcomètres (parking gratuit à ce jour – Amarante, Prillaz, etc.) et à l'augmentation des tarifs de certains services facturés et revoir peut-être le rendement du patrimoine financier, c'est-à-dire des locations. C'est un chantier très sensible qui s'ouvre, notamment si on touche aux recettes fiscales, comme dit par M. Catillaz. On n'aime pas tellement proposer des augmentations d'impôts. D'ailleurs le programme de législature n'avait pas tout à fait prévu cette éventualité mais on risque bien de s'y trouver confronté à partir de 2025. Il n'a pas d'autre commentaire sur ces documents qui sont des documents de pilotage qui ne doivent pas être votés ce soir.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, se réjouit de la rencontre qui aura lieu avec le Conseil communal en mars pour pouvoir discuter de toutes les solutions qu'il pourra apporter pour pouvoir diminuer ce déficit.

M. Nicolas Giacomotti, président, ouvre une dernière fois la discussion générale sur le budget.

M. Romain Lambert, au nom de l'UDC Estavayer, a pris connaissance du budget qui est présenté ce soir. Le message n° 64 remis informe de quelle manière ce budget a été élaboré. Force est de constater que, malgré toutes les explications, la proposition votée ce soir présente un résultat négatif d'un peu plus de 3 mio. Tout en étant conscients qu'une Commune telle qu'Estavayer ne se gère pas de manière aisée, ils déplorent le fait que, au minimum, l'équilibre n'ait pas été trouvé. Voici plusieurs années que le budget proposé au vote du Conseil général est déficitaire. Les projections des budgets futurs, d'après le tableau remis, indiquent que ce déséquilibre va s'accroître encore. Il paraît important de rappeler que, dans les dépenses à venir (home médicalisé, station de pompage et de traitement de l'eau, caserne du Service du feu, station d'épuration des eaux usées), les montants à payer seront calculés au prorata du nombre d'habitants. Cet état de fait devrait inciter les membres des autorités à rester prudents dans leurs prévisions budgétaires. La marge de manœuvre, du fait des charges liées entre autres, est relativement faible. Afin d'éviter une hausse d'imposition (actuellement CHF 0.84 pour CHF 1.00 payé à l'Etat), il est temps de repenser les dépenses du ménage communal. Ils formulent tout de même la demande suivante au Conseil communal : revoir et prioriser les investissements tout en recherchant à développer les potentielles rentrées financières.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que c'est vrai que les budgets présentés étaient déficitaires mais la Commune a toujours eu des comptes très positifs depuis la fusion. C'est vrai qu'on a été trompé, peut-être, avec le système MCH1, c'est-à-dire qu'il y a eu des ventes exceptionnelles notamment à la Prillaz, ce qui a fait qu'on a présenté des excédents de recettes exceptionnels. C'est la raison pour laquelle, le Conseil communal se voyait mal, à l'époque, en tous cas jusqu'à 2022, proposer des augmentations d'impôts alors que les comptes présentés étaient positifs. La population n'aurait pas compris cela. Cela ne sera plus le cas puisque tout le patrimoine financier a été revalorisé ce qui explique le capital propre de 90 mio. Aujourd'hui lorsqu'on vendra un terrain à la Prillaz, ce qui ne va pas tarder à arriver, cet argent-là ne va pas modifier le résultat. Ce sera une rentrée d'argent dans la caisse ou la banque mais cela ne va pas impacter le résultat alors qu'autrefois cela l'impactait directement, d'autant plus que ces terrains étaient pour CHF 1'000.00 ou CHF 2'000.00 au bilan et on les vendait 5 ou 6 mio, ce qui explique les résultats magiques de ces dernières années. Il faut se remettre un peu dans l'histoire pour ceux qui viennent dire que cela fait des années que l'on propose au Conseil communal d'augmenter les impôts. Mais quand on présente des résultats pareils, on voyait mal politiquement proposer de toucher à la fiscalité.

M. Steve Pillonel, conseiller général, a l'impression que son collègue précédent ne suggérait pas d'augmenter les impôts depuis des années mais plutôt de restreindre les dépenses et faire attention de prioriser les dépenses. C'est ce qu'on n'a vraiment pas su faire même si certains s'y sont employés. Il rebondit sur les propos de M. Chassot qui dit que deux commissions avaient un budget propre, ce serait les seules. Comme il le perçoit ce n'est pas juste car la Commission culturelle qui n'est même pas composée d'élus a un budget propre et la Commission des subsides a un budget propre mais ceux-ci n'ont pas été touchés.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, peut répondre que la Commission culturelle subsiste car ses membres voulaient qu'elle subsiste en l'état, comme une Commission officielle mais sans élus. Mais elle revêtait la forme d'une Association. La fiduciaire ne voulait plus de cela. La CoFin le sait parfaitement. Au lieu de dissoudre cette Commission, elle a été maintenue, c'est l'organe politique du Conseil communal pour la gestion culturelle de cette salle et pas la gestion culturelle de la Commune. Parallèlement a été créée une Association avec un comité, une assemblée générale et la subvention communale sera dévolue à l'Association et non pas à la Commission. Donc la Commission n'a plus CHF 1.00 de budget. Les pièces de théâtre qui seront jouées ici seront prises sur le budget de l'Association. Pour lui, l'histoire de la Commission culturelle est une affaire liquidée.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, relève que pour la Commission des subsides, c'est assez simple. Il y a un budget de CHF 100'000.00 et la Commission des subsides est chargée d'appliquer un règlement de la Commune. C'est strict, c'est régulier, ses membres font un travail de comptable. Il n'y a pas de liberté d'action pour donner plus ou moins à l'un ou l'autre, c'est réglementé. Ce n'est vraiment pas comparable aux deux autres commissions qui avaient un budget libre à la dépense et qui ont encore des budgets libres à la dépense ; ce sont les deux seules qui ont cette liberté d'action.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Axel Catillaz, conseiller général, donne lecture de l'article 20 de la loi sur les finances communales. Les interventions de ses collègues MM. Lambert et Pillonel s'inscrivent parfaitement dans la teneur de cet article. Quant aux alinéas 1 et 2 et en termes d'amortissements du capital propre non affecté, c'est sûr M. Aegerter l'a relevé, on a un capital propre au 31.12.2022 de 92,7 mio. Sur le papier, cela veut dire que pendant 30 ans on peut continuer à fonctionner comme cela. C'est fantastique, on peut faire 3 mio de perte chaque année. Ce n'est pas la solution idéale pour mener à bien les finances communales à l'avenir. Quel est le problème ? Cela a été soulevé par M. Aegerter, on a un problème structurel. L'annexe II relève trois chiffres : augmentation des charges du personnel pour CHF 700'000.00 (à part l'indexation offerte aux employés communaux ce soir, le reste c'était du donné), augmentation des charges financières pour CHF 300'000.00 (ce sont des taux d'intérêts qui augmentent - on paie c'est tout), augmentation des charges de transfert, autrement dit charges liées pour CHF 500'000.00. Donc, en trois rubriques, il y a déjà 1,5 mio d'augmentation entre 2023 et 2024. Cela il faut l'absorber, sans compter les dépenses nouvelles liées aux investissements et là il rejoint également les paroles de ses collègues ; un bus urbain c'est chouette mais c'est clair et net que cela rentre dans le compte de résultats chaque année. L'annexe du budget des investissements : il pense que M. Pillonel a eu raison ce soir de rendre le Conseil général attentif sur ce nouveau document. A son avis, le Conseil général n'y a pas prêté une grande attention cette année mais c'est bel et bien ce budget d'investissements qui fait après travailler l'appareil communal pour arriver avec des messages devant cette assemblée. Il pense que pour l'année prochaine, il faudra tout d'abord que le Conseil communal fasse une meilleure priorisation des investissements et que le Conseil général soit plus critique sur ce budget. Cela sous-entend que le Conseil communal doit venir avec des explications car là c'était juste une impression du système informatique sans commentaire. Si on veut arriver avec des amendements, il faut que l'on ait des informations. Là, cette annexe doit être retravaillée. L'annexe V est une évolution, c'est vraiment une planification des investissements votés et présumés : cela veut dire quoi ? Cela veut dire que l'on prend tout ce qu'il y a dans le pipeline et qu'on rajoute la liste du « Père Noël » dessus. Avant c'était séparé, on n'avait pas de vision d'ensemble. Là, il relève le travail de M^{me} Sylvie Bise qui a mis en place cette annexe pour la première fois. La CoFin a fait deux-trois remarques là-dessus. Il ne va pas revenir en détail sur ces dernières mais ce qui fait peur c'est la dernière page de cette annexe, où on voit que le total général est bien plus élevé, en moyenne 15,8 mio par année. Le Conseil communal a donné des explications, il ne revient pas là-dessus. Mais par contre, en blanc, c'est le total des investissements votés, donc c'est ce qui est déjà vraiment effectif dans le pipeline, on est chaque année entre 10 et 11 mio pour les périodes 2024 à 2026. Donc quand le Conseil communal dit qu'il veut investir en moyenne 12 mio par année, on l'a déjà fait, c'est réglé. Les investissements présumés n'ont plus de place. Donc là, cela sous-entend qu'il faut avoir une meilleure priorisation des investissements. Concernant l'annexe VI, il relève l'évolution préoccupante, ses collègues l'ont relevée, M. Aegerter l'a relevée, la prise de conscience a été faite au niveau du Conseil communal, c'est louable. Quand on parle de l'augmentation de la dette, au 01.01.2017 à la fusion, la dette de la Commune était de 63,9 mio. Selon la planification financière présentée ce soir, en 2028, elle passerait à 110 mio. Donc c'est une augmentation énorme. Quelle est la conséquence de cette augmentation ? Ce n'est pas grave du tout car, comme l'a dit M. Aegerter, le taux d'endettement net est encore excellent, on est à 25,79% alors qu'on peut aller jusqu'à 200%. On a de la marge, on peut s'endetter. Par contre, si on regarde dans le plan financier, la charge financière : 1,3 mio en 2024 et 2,7 mio en 2028. 2,7 mio de charges d'intérêts en 2028. Il faudra les absorber dans le compte de résultats, cela fait très peur et c'est pour cela qu'il faut vraiment prioriser les investissements. Ce n'est pas parce qu'il y a des prescriptions légales qui entrent en ligne de compte, c'est simplement parce que cela ne sera plus soutenable annuellement en termes du compte de résultats et des budgets. Finalement, la remarque qu'il a à faire sur ce plan financier c'est plutôt sur la forme. Il y a des indicateurs



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

MCH2 tels que le taux d'endettement net qui ne sont pas présents sur ce plan financier, les montants des investissements présentés et votés qui ne sont pas pris en compte. Il a consulté trois autres plans financiers d'autres communes du Canton de Fribourg, cela se basait vraiment sur les investissements votés et présumés. Là, non, on part avec une hypothèse annuelle de 12 mio et on voit qu'elle est erronée. Finalement, il en a déjà parlé avant, il faudrait 10% d'augmentation du coefficient d'impôts pour arriver à un équilibre budgétaire. Il pense qu'il serait bien d'avoir une ligne dans ces documents permettant de voir quelle devrait être l'augmentation d'impôts pour arriver à un résultat équilibré. En conclusion, il pense que cette annexe VI doit être retravaillée en s'inspirant des autres communes afin d'avoir des présentations plus claires. Comme annoncé par M. Aegerter, c'est vraiment un tableau de bord, un tableau de bord qui doit permettre au Conseil communal d'avoir une vision sur l'évolution des finances communales et, selon lui, actuellement ce n'est pas très lisible et cela ne sert pas trop à son but. Cela remplit juste une obligation légale. Cette année, il y avait peut-être d'autres choses plus urgentes à préparer au niveau du budget mais il attend pour le budget 2025 un plan financier revu et il espère que la CoFin sera consultée pour ces modifications.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire car M. Catillaz a repris et croisé certains chiffres et certains documents sur des éléments déjà donnés au Conseil général ce soir. Globalement, il a raison, en termes de lisibilité des documents, il faudra faire un effort. D'autres communes ont des présentations plus claires avec les indicateurs. Il rappelle que M^{me} Bise a commencé le 1^{er} août, donc il fallait établir le budget rapidement. Ce n'est pas simple et la planification financière c'est encore beaucoup plus compliqué. Ce document sera amélioré dans le cadre des comptes 2023, les indicateurs mentionneront des chiffres justes, par exemple le taux d'endettement net reposera sur le capital effectivement établi à la fin décembre 2023. M. Catillaz a raison, le Conseil communal fera des efforts quant à la présentation. Quant au contenu, il faut revoir, comme déjà dit, les dépenses, les recettes et les investissements. On est à la croisée des chemins et il n'y a plus à tergiverser aujourd'hui et c'est en grande partie l'application du MCH2 qui met face à ce dilemme-là.

Arrivant au terme du traitement de ce point, **M. Nicolas Giacomotti**, président, tient à remercier l'ensemble du Service des finances et plus particulièrement sa responsable, M^{me} Sylvie Bise. Elle est arrivée à pied levé et il fallait conclure ces budgets pour une date donnée. Elle a brillamment réalisé ce travail avec tout son Service. Félicitations. Applaudissements. Mais comme évoqué tout au long de la soirée, il espère que le Conseil communal et la CoFin feront leur possible pour améliorer ces budgets dès l'année prochaine.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

6. OCTROI D'UN CREDIT DE CHF 51'100.00 TTC POUR L'ETUDE DE LA FAISABILITE D'UN CENTRE SPORTIF AQUATIQUE SUR LE TERRAIN « EN FONTANY » - MESSAGE N° 63

M. Tom Bise, rapporteur de la Commission financière, relève que celle-ci s'est réunie les 5 et 12 décembre afin d'analyser ce message. Ses membres tiennent à souligner un point essentiel ce soir: l'approbation de cette étude n'engage en rien le Conseil général à poursuivre le projet au-delà de sa phase d'analyse. La Commune d'Estavayer a historiquement manifesté son intérêt pour la construction d'un centre sportif aquatique. Toutefois, il est primordial de mener cette étude pour évaluer la viabilité réelle de ce projet. Indépendamment des opinions personnelles sur un éventuel projet futur, la Commission financière recommande au Conseil général d'accepter ce crédit d'étude. Cela permettra de fonder les décisions futures sur des données financières concrètes et objectives. Au vu de ces éléments, la Commission financière a accepté ce message à la majorité des membres et invite le Conseil général à faire de même.

M. Raphaël Duc, au nom de la Commission du réseau sportif, informe que, lors de sa séance du 13 novembre 2023, elle a étudié ce message. Comme le message l'explique de manière approfondie, la construction d'un centre sportif aquatique présente deux avantages majeurs : d'une part, elle permet de respecter la Constitution fédérale via le plan d'études romand (PER) qui prévoit de développer des compétences aquatiques à l'école et, d'autre part, elle offre un service supplémentaire à la collectivité. Ce service additionnel pourrait potentiellement susciter l'intérêt de partenaires privés et sans leur soutien financier, la Commune ne pourrait probablement pas assumer seule la construction d'une telle infrastructure. C'est pourquoi il est impératif de mener cette étude qui permettra d'évaluer le potentiel de ce futur projet et de démarcher d'éventuels partenaires. Sans oublier qu'à travers cette étude, une analyse de l'état actuel des piscines d'Estavayer, du point de vue de l'exploitation ainsi que de la technique, sera effectuée en parallèle, permettant ainsi d'avoir une bonne vision à moyen et long terme des différents bassins (Stavia et CO). Le temps est compté, comme mentionné dans le message ; une subvention est disponible pour un dossier soumis aux autorités cantonales d'ici à fin 2025. En d'autres termes, on dispose de 2 ans pour élaborer un projet avec un futur partenaire, faute de quoi la réalisation, amputée de la subvention de 6 mio, deviendrait beaucoup plus difficile financièrement. Pour toutes ces raisons, la Commission du réseau sportif a approuvé à l'unanimité ce message et demande au Conseil général de l'accepter.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteure du Conseil communal, relève que beaucoup de choses ont déjà été dites. En mars dernier, le Conseil général a accepté de signer un DDP pour développer cette zone sportive aquatique. Actuellement il y a deux piscines à Estavayer-le-Lac, une est propriété de la Commune, celle du Stavia qui a subi quelques investissements en deux étapes mais elle a l'âge qu'elle a. Aujourd'hui, c'est un bassin d'apprentissage avec une dimension atypique mais cela fonctionne pour l'apprentissage. Elle a toutefois plus de 40 ans. Il en est de même pour la piscine du CO qui a aussi subi quelques rénovations légères mais effectivement il faudra se poser les bonnes questions avec ces piscines sur leur futur. Cette étude, clairement, va devoir démontrer qu'est-ce qu'on peut faire, comment on doit agir et aussi donner une option à un, voire plusieurs investisseurs qui devront donner un coup de main. On a vu ce soir, la Commune n'a pas la capacité d'investir dans une piscine. Si aujourd'hui on n'arrive pas à démontrer avec une étude de marché ce qu'il est possible, nécessaire et intéressant de faire à Estavayer, on ne trouvera jamais un investisseur. Elle pense que si ce soir elle demandait à l'ensemble de l'assemblée ce qu'on devrait faire, on aurait en tous cas 50 avis différents. Là, on a la possibilité d'avoir un regard d'un expert neutre qui pourra faire une proposition et libre au Conseil général par la suite d'accepter le projet que le Conseil communal lui soumettra peut-être ou non mais qui sera de toutes façons discuté dans la Commission du réseau sportif. Elle invite dès lors le Conseil général à approuver ce message et reste à disposition en cas de questions.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M^{me} Christine Duc, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, relève que ce soir le Conseil général a accepté un budget déficitaire de 3 mio. L'inquiétude d'une hausse d'impôts est de plus en plus présente et discutée. Pour éviter une hausse d'impôts, on doit, comme l'a dit la Commission financière, trouver des entrées d'argent et diminuer les dépenses. Et pourtant, ce soir, il est demandé au Conseil général d'accepter une étude pour un projet qui, indéniablement, engendrera des coûts et qui est non indispensable. Actuellement, 28 périodes hebdomadaires sont utilisées par les écoles pour répondre aux exigences du PER : 18 pour Estavayer et 10 pour les communes voisines. Sur la Commune d'Estavayer, les élèves de 3H à 6H vont une semaine sur deux faire des cours de natation et les élèves de 7H et 8H une semaine sur trois. Si on admet que les 10 périodes actuellement utilisées par les communes voisines soient réservées aux élèves d'Estavayer, et bien ce ne sont pas moins de 20 classes supplémentaires qui pourraient bénéficier de cours de natation dans les mêmes conditions qu'actuellement. Estavayer est sereine encore de nombreuses années et pourra assurer l'enseignement de la natation en lien avec le PER. Si le besoin d'un centre sportif aquatique est réel dans la Broye, alors les communes doivent se mettre ensemble et réfléchir ensemble à un concept global et là une étude sera nécessaire. Ce soir, on vote une étude en vue d'un investissement non indispensable. CHF 51'000.00 sur un budget de plus de 55 mio, ce n'est pas énorme, évidemment. Il ne faut pas oublier toutefois que c'est le revenu annuel de nombreux citoyens de la Commune qui peinent en ce moment à joindre les deux bouts. Venir devant le Conseil général avec un projet non indispensable le soir où le budget est présenté avec un déficit de plus de 3 mio est inopportun et malvenu. Est-ce que le projet en soi qui pourrait découler de cette étude est intéressant ? oui. Est-ce que le projet est indispensable ? non. Est-ce à Estavayer de continuer à mettre ses finances en péril pour le confort des communes voisines qui peuvent garder un taux d'imposition bas et attractif en profitant des infrastructures d'Estavayer ? non. Veut-on être la législature qui augmentera les impôts des citoyens ? certainement pas. La Commission financière met en garde les autorités depuis de nombreuses années sur l'état des finances communales. Il est temps que les autorités prennent leurs responsabilités en tant qu'élus et montrent leur volonté de garder des finances communales saines. Toutes ces raisons poussent la majorité du Groupe PS-Les Vert.e.s à refuser ce crédit d'investissement et elle invite le Conseil général à en faire de même.

M. Michel Zadory, conseiller général, relève que les propos de M^{me} Duc ont tout leur sens et il va dès lors raccourcir son intervention. Il a quand même trois questions concernant ce centre sportif. Ce n'était pas précisé dans le rapport, s'agit-il d'une piscine couverte ? D'autre part s'agit-il d'un complexe sportif avec trois bassins ou seulement une piscine de 25 m ? Plusieurs communes utilisent déjà les infrastructures d'Estavayer et d'autres communes aimeraient aussi y venir, est-ce que le Conseil communal a évalué la possibilité d'un centre sportif intercommunal qui aurait l'avantage de faire supporter les charges financières par tous les utilisateurs ?



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Axel Catillaz, conseiller général, va également raccourcir son intervention à la suite des propos de ses deux collègues. Pour lui ce message est lacunaire ; bien évidemment on parle d'un crédit d'étude de CHF 51'000.00 mais à aucun moment on met en garde le Conseil général sur le montant de l'investissement. Pour avoir consulté le message de la Commune de Marly, c'est 23 mio une piscine. Si on enlève les 6 mio de subvention cantonale, il reste 17 mio à trouver. Ce n'est pas l'étude qui va donner cette réponse parce qu'en ayant lu le cahier des charges de l'étude, le point 5, on parle bien du fonctionnement de la piscine mais au niveau de l'investissement c'est clairement à la Commune de se débrouiller pour trouver de l'investissement. Réponse de la Commune dans son message : la Commune d'Estavayer, forte du résultat de l'étude, prendra contact avec les communes de la Broye pour envisager des modèles de fonctionnement à recommander. Oui super, on prendra contact. Là, il arrive à sa demande au Conseil communal ; pour lui les contacts doivent déjà être pris actuellement. On parle d'un projet d'envergure régionale, or personne ici ne remet en cause le besoin d'avoir une éducation à la natation dans la région avec le plus grand lac entièrement suisse en bordure d'Estavayer. C'est un besoin avéré mais maintenant il faut être clair et net. On n'est pas là pour faire le job des autres communes, ou pour faire le job du district. Et là il en vient à sa demande c'est-à-dire prise de contact avec les autres communes, prise de contact avec le préfet. Au niveau du financement de cet investissement, on a la subvention bien évidemment du Canton, on parle de la subvention de la Loterie romande, mais n'y aurait-il pas d'autres subventions à chercher comme par exemple la Société Rose de la Broye SA qui gère les entrées locatives de Restoroute de la Broye qui pourrait avoir des fonds à mettre là-dessus ? Il faut vraiment investiguer ce critère du financement qui pour lui est primordial. Et là ce n'est pas le cas. Sa question à M^{me} Schwarzentrub : c'est fantastique cette étude, elle analyse l'état actuel et les besoins de capacité, etc. des deux piscines sur la Commune. Mais à ce qu'il sache, on est propriétaire uniquement de la piscine du Stavia. Une analyse de la piscine du CO c'est fun mais pour lui, l'Association du CO de la Broye devrait participer à ce crédit d'étude. Est-ce que des discussions ont été entreprises à ce sujet ? Si la réponse est non, il a un problème. Sa dernière remarque : magnifique CO de Cugy, fantastique, inauguré en 2020, une perle. Y a-t-il une piscine ? non. Pourquoi ? c'est infiniment. Ce sont des charges de fonctionnement trop élevées. Alors oui si l'étude proposée ce soir arrive avec une superbe réponse, cela sera peut-être possible de financer ce projet et de couvrir les charges de fonctionnement de cet investissement. Il en doute fortement ce soir et peut-être que ses enfants devront apprendre à nager au lac.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteure du Conseil communal, répond à M. Zadory qu'effectivement c'est une piscine couverte ou un complexe couvert. Le minimum qui doit être construit pour toucher la subvention est effectivement un bassin de 25 m avec quatre lignes d'eau, un bassin d'apprentissage, une patageoire et un bassin pour les plongeurs, sinon la subvention ne pourra pas être touchée. Concernant les craintes énoncées ce soir, elle les entend. Effectivement, venir ce soir c'est peut-être gonflé diront certains mais en même temps si on veut avoir un objet qui puisse entrer encore dans le timing pour toucher cette subvention qui est accordée seulement jusqu'à la fin 2025, on n'a pas le choix que de lancer cette étude aujourd'hui. En même temps, on ne sait pas ce qu'on devrait faire comme complexe, qu'est-ce qu'il faudrait comme annexes. Est-ce que c'est un bassin avec quatre, six, sept lignes d'eau ? Un bassin de 50 m ? On n'aura jamais l'autorisation du Canton. Il faut être réaliste. L'idée c'est de faire une étude de marché pour voir ce qu'il manque ici dans la Broye et qu'est-ce qui pourrait



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

fonctionner pour qu'on puisse trouver un partenaire pour cette piscine. Il faut savoir que la COREB a été approchée par écrit, on lui a dit qu'on allait mener cette étude et que cette piscine pourra bénéficier pour toute la Broye. Pourquoi le Conseil communal est parti seul ? C'est pour avoir la mainmise, rester maître dans le sens que si cette piscine reste à Estavayer-le-Lac, idéalement on veut profiter des chaleurs résiduelles d'ELSA, on est tout près des transports publics et cela éviterait énormément de transports pour véhiculer les élèves si elle devait être construite par exemple à Cugy. Il ne faut pas s'imaginer qu'à terme, si on devait avoir ce complexe sportif, on va continuer à rénover et entretenir les piscines existantes. Il n'y a qu'à voir ce qui s'est passé ailleurs en Suisse. Lors de la construction de complexes, ils ont pris en compte toute l'utilisation et le potentiel de la région et cela a drainé les gens, même les écoles à cet endroit-là. Clairement, elle pense qu'on a une carte à jouer en étant Estavayer, ville d'eau, ville sportive. C'est important, c'est pour cela qu'on est resté là. Par rapport au CO, elle fait partie du comité du CO qui en a discuté. On ne va pas demander au CO, où on paie de toutes façons $\frac{1}{3}$ de la charge, de participer à cette étude-là sachant que le CO, lors de sa dernière assemblée, a accepté un crédit d'étude pour étudier la rénovation ou le potentiel du cycle d'Estavayer-le-Lac, où la Commune d'Estavayer est propriétaire en partie, et aucune participation n'a été demandée par le CO à la Commune. Certes, on n'a pas calculé les montants correspondants, on n'a pas fait ce calcul d'épicier, mais clairement c'est du donnant-donnant et aujourd'hui, on paie déjà $\frac{1}{3}$ de la facture du CO.

M. Tom Bise, conseiller général, va passer un message qui va peut-être sembler paradoxal. Premièrement, cette piscine, il n'y croit pas, en regardant les comptes, on n'aura pas l'argent. Une piscine coûte énormément en charges d'exploitation. Par contre, il pense qu'il faut quand même aller en faveur de cette étude car c'est malheureusement grâce à cela qu'on pourra réaliser officiellement que le fait d'avoir une piscine à Estavayer-le-Lac n'est pas possible. On est une Commune, un gros bateau et c'est triste, il faut dépenser CHF 50'000.00, jeter cela à la poubelle pour arrêter de passer des heures, des heures à perdre du temps dans ce dossier.

M^{me} Anne Meyer Loetscher, conseillère générale, relève que le 28 mars 2023 dans cette salle, le Conseil général a voté la ratification de l'acte portant sur un DDP sur la parcelle concernée par cette étude, des négociations ont été entreprises avec ELSA. Elle pense maintenant qu'il faut aller au bout de la réflexion faite à ce moment-là avec cette étude. Evidemment, elle pense que le Conseil communal doit d'abord aller renégocier avec les communes, elle sait que cela a été fait. Etant à Ascobroye, elle sait que la discussion a eu lieu mais il faut dire maintenant qu'on doit vraiment faire un projet pour l'ensemble du district et éventuellement après démarrer les études complémentaires. Donc finalement de scinder ce montant d'étude par étapes mais de ne pas couper aujourd'hui complètement cette vision possible de développer cette zone selon l'acte ratifié le 28 mars 2023.

M^{me} Christine Duc, conseillère générale, s'adresse à M. Tom Bise et relève qu'en tant qu' élu on ne peut pas parler de jeter CHF 51'000.00 par la fenêtre. Avec les temps actuels où certaines personnes n'arrivent pas à joindre les deux bouts, par respect pour les citoyens – elle imagine que ce n'est pas ce qu'il a voulu faire – mais cela ne se fait pas.

M. Tom Bise, conseiller général, remercie M^{me} Duc. Il fait référence au temps perdu. Le temps c'est de l'argent. Ce sont des heures et des heures, ce sont des salariés qui travaillent sur ce dossier, ce sont des collaborateurs communaux. Il pense à toutes les heures perdues historiquement et toutes les futures heures, c'est là-dessus qu'il se pose des questions.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, relève que la Commune est aujourd'hui propriétaire d'une piscine vieillissante, énergivore. Le CO est propriétaire d'une piscine vieillissante, énergivore. Cette étude va prendre en compte ces deux piscines. C'est-à-dire qu'à la fin de l'étude, peut-être cela dira qu'il faut les abandonner parce qu'il faut construire une piscine qui est moins énergivore, raccordée aux résidus de chaleur d'ELSA. C'est qu'une étude qui peut démontrer cela. La deuxième chose, on parle de déficit chaque fois en relation avec une piscine. On a visité une piscine qui a des chiffres noirs depuis de nombreuses années. C'est possible. Il faut pour cela organiser la vie autour de cette infrastructure. Il faut du partenariat, il y a du travail autour. A Berthoud, la piscine a des comptes positifs et est communale. Cela fonctionne mais il ne faut pas s'endormir avec du fonctionnariat où on fait nager les enfants lorsqu'ils sont à l'école et on oublie ce qui se passe autour. Partenariat public-privé. Cette étude va répondre à cela. Elle va aussi relever le bassin de population touché. Elle va dire aussi si cela vaut la peine d'y ajouter un peu de wellness. Une piscine régionale ? Oui aujourd'hui on peut répondre aux élèves avec les piscines actuelles. On abandonne le projet aujourd'hui, on ne fait pas l'étude ? La région va prendre le relais. La piscine ne se construira certainement pas à Estavayer. Parce qu'Estavayer a déjà des piscines. Elle se construira à Domdidier ou à Cugy. C'est formidable. Estavayer, ville d'eau, on ira tous au lac. Donc, le Conseil général a voté pour l'acquisition d'une parcelle, le Conseil communal a présenté le réseau sportif que le Conseil général a approuvé dans cette salle. Le Conseil communal vient avec une étude, l'étude va peut-être dire qu'il faut abandonner ce projet car infaisable car le marché n'est pas là parce qu'il y a une piscine à Morat, une piscine à Yverdon. Mais c'est l'étude qui le dira. Aujourd'hui, on n'a rien. On doit la faire cette étude, on n'a pas le choix. Comme l'a dit M. Bise, on va parler pendant 25 ans de ce projet que l'on aura enterré ce soir car on a des finances difficiles. Le partenariat public-privé cela existe et c'est possible. Alors oui, à Marly, il trouve qu'ils n'ont pas fait la meilleure opération dans leur partenariat mais c'est possible de trouver d'autres synergies avec d'autres intervenants sur une piscine régionale. L'autre question, c'est le financement de la piscine régionale par la COREB, donc intercantonale. Aujourd'hui on parle des besoins scolaires communaux. Toutes les écoles de la COREB, cela fait combien de lignes d'eau à faire fonctionner pendant les horaires scolaires ? mystère. L'étude le dira car elle fait une étude de marché qui ira jusqu'à Morat et jusqu'à Yverdon. Toutes ces questions-là on pourra y répondre pour CHF 50'000.00.

M. Thierry Roulin, conseiller général, en écoutant les propos de M^{me} Duc et de M. Catillaz, pense qu'il est temps d'écouter. Les besoins pour Estavayer ne sont pas urgents, les communes du district doivent entrer dans la danse à son avis. Concernant l'emplacement de Fontany il est idéal et aucun emplacement dans le district de la Broye ne peut rivaliser avec ce site. Donc là aussi il pense qu'il n'y a pas urgence. Suite aux discussions de ce soir, il a écouté et il a changé d'avis, donc il va refuser cette étude.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteure du Conseil communal, tient à préciser concernant l'exploitation du terrain de Fontany, que ce terrain n'est pas à disposition ad aeternam et effectivement si 6 mio de participation de la part du Canton n'est pas une manne financière bienvenue, alors on attend.

M. Matthias Hirschi, conseiller général, relève que les 6 mio correspondent à un appât de gain, il le comprend bien. Mais quand on entend les propos des uns et des autres, le fait de partager cet énorme investissement, s'il est nécessaire, fait que les 6 mio ne seraient plus nécessaires puisque plusieurs communes pourraient investir si vraiment on le souhaite. Il pense aussi, avec tout ce qui a été dit, que ce n'est pas cette piscine qui est importante et que les finances communales ne permettent pas d'aller de l'avant sur ce projet. Il y a sûrement d'autres projets plus importants qui devront être traités. Il demande à ses collègues de voter non.



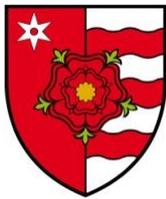
DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteure du Conseil communal, souligne qu'effectivement cette étude et selon les investisseurs que l'on trouvera, cela définira le modèle d'affaire à la fin. Aujourd'hui dire que c'est Estavayer seule qui va faire cela, non. Le Conseil communal est conscient que la Commune ne pourra pas se payer cet aménagement mais aujourd'hui faire fi des 6 mio qui sont une subvention cantonale (c'est quand même des montants qui ont été acceptés au Grand Conseil), elle trouve que c'est léger de dire qu'on peut en faire fi parce qu'on se met d'accord avec les autres communes. Elle est sûre et certaine que si une autre commune va construire une piscine chez elle, elle fera le nécessaire pour toucher ces 6 mio. Si aujourd'hui, Estavayer ose dire on fait fi de ces 6 mio, elle laisse chacun penser ce qu'il veut. Mais clairement le modèle d'affaire devra être trouvé à la fin une fois l'étude réalisée et une fois qu'on aura trouvé le ou les investisseurs et ce dossier sera soumis au Conseil général à ce moment-là. Ce soir, on parle uniquement de l'étude et c'est elle qui dira qu'est-ce qu'il peut y avoir sur site et avec qui on va travailler. On va le vendre à la région, c'est évident qu'il faudra travailler avec les communes voisines. Elles utilisent déjà les piscines d'Estavayer. Elle rappelle encore une chose c'est que si on ne fait rien, on aura de toutes façons des investissements dans les deux piscines actuelles et elle ne pense pas que cela coûtera beaucoup moins cher que ce qu'on pense devoir investir mais on n'en a aucune idée. C'est sûr que si on doit entretenir la piscine du CO et pour une troisième fois celle du Stavia, il s'agira d'un investissement aussi et on aura au final qu'un petit bassin d'apprentissage.

M. François Julmy, conseiller général, relève que CHF 50'000.00 correspondent à 2‰ de cet investissement. Cela ne veut pas dire qu'on investit demain, cela va dire juste comment on doit investir, à quel moment. Cela montrera une position forte pour développer la zone sportive décidée ensemble parce qu'il n'est pas possible de faire cette zone sportive globale près de la Tour d'eau. Tout le monde a voulu une zone sportive pour profiter des terrains en place, pour avoir une ville active et dynamique. Il entend les propos de M^{me} Duc, il entend les soucis de M. Pillonel, ces soucis tout le monde les a. Le Conseil communal a le souci des finances, tout le monde a peur des impôts. Aujourd'hui, on a 2'000 habitants sur 15 ans qui vont venir sur le Plateau de la Gare, on a ELSA qui signe un accord avec la Commune pour qu'on puisse profiter de son énergie pour développer cette piscine, personne ne dit qu'il faudra investir 25 mio demain. L'étude va juste dire comment, à quel moment. Il pense que ce serait complètement faux pour le Conseil communal de venir avec une demande de crédit d'investissement de 25 mio pour une piscine sans vraiment connaître la rentabilité et sans vraiment connaître toutes les solutions d'investissements et de rendements possibles sur cet objet. Il faut la faire maintenant cette étude. Estavayer refuse l'étude de 2‰ de l'investissement global pour sa piscine ? On en fait quoi de cette piscine. On met en attente aussi la rénovation des piscines existantes même si cela devient moyen au niveau sanitaire ? Il pense que c'est juste de faire cette étude maintenant. Il faut juste dire au Conseil communal que ce n'est pas parce qu'on fait cette étude maintenant que l'on va investir 25 mio demain. Cela donne aussi une vue claire aux autres communes du Canton sur ces 6 mio qui sont aussi une opportunité pour autant que l'ensemble soit rentable.

M^{me} Yasmina Glauser, conseillère générale, est très surprise. Aujourd'hui on parle des budgets. Comme l'a dit M. Pillonel tout à l'heure il y a une espèce de schizophrénie. On n'a pas d'argent mais on se permet des largesses, Estavayer fait sa princesse. Elle n'arrive pas à comprendre comment on peut être dans cet état-là, une Commune comme Estavayer. Aujourd'hui, il y a CHF 51'100.00 demandés pour une étude. D'accord Estavayer veut une piscine. Tout le monde va en profiter. Cette étude, Ascobroye pourrait aussi la mener. Pourquoi Ascobroye ne la mène pas ? Pourquoi c'est la Commune d'Estavayer de nouveau qui va payer l'étude pour tout le monde ? C'est juste cela qui la dépasse, elle ne comprend pas.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

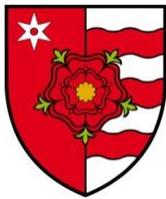
M. Nicolas Schmutz, conseiller général, souligne que cela fait passablement de minutes que ce sujet est traité. Effectivement le timing n'est peut-être pas idéal par rapport à un budget qui est déficitaire comme on l'a vu ce soir. Il ne va pas revenir sur tous les points mais on parle d'un crédit d'étude, un point important c'est que oui on a le lac, c'est génial de nager dans le lac mais on sera toujours obligé d'avoir des piscines. Si on ne le fait pas maintenant, de toutes manières on aura des frais futurs. Le timing n'est certes pas idéal car si on avait eu ce message au Conseil général précédent, il n'y aurait certainement pas eu toutes ces discussions. Ces 6 mio que le Canton alloue, il pense aussi que l'on ne peut pas s'asseoir dessus et donc il encourage le Conseil général à accepter ce crédit d'étude car cela ne signifie pas que l'on va investir 17 ou 23 mio demain.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, relève qu'il faut bien comprendre qu'on n'offre pas une étude de CHF 51'000.00 aux Broyards. Aujourd'hui, Estavayer peut décider de faire une étude de CHF 51'000.00 pour une piscine localisée à Estavayer-le-Lac sur un terrain choisi ensemble, sur lequel la Commune a une option de 10 ans pour y réaliser quelque chose. Si l'étude démontre qu'on doit adjoindre à cette piscine quelques localités autour d'Estavayer-le-Lac, le Conseil communal ira les trouver avec un plan financier qui aura été établi par l'étude. Peut-être que le message est mal fait mais l'étude donnera les coûts financiers, y compris l'amortissement de cet investissement. Le Conseil communal ira rencontrer ces communes et peut-être que la construction se fera ensemble. Il rappelle que si c'est Ascobroye, c'est de toutes manières, $\frac{1}{3}$ de l'investissement pour Estavayer que cela se fasse à Domdidier ou à Estavayer-le-Lac. Attendre d'Ascobroye qu'elle fasse une piscine ce n'est pas réaliste. Elle ne se fera pas à Estavayer car il y en a déjà deux ; cela se fera ailleurs, il faut bien le comprendre. Si on donne ce mandat aujourd'hui à Ascobroye, la réponse est vite faite, elle a été donnée par M^{me} Duc. Aujourd'hui, on fait nager les élèves de la Commune dans deux piscines. Elles sont vieillissantes et énergivores mais on fait nager les élèves de la Commune. A Domdidier, ils ne peuvent pas les faire nager. Une piscine, telle que décrite par le Canton, ne pourra pas répondre à tous les besoins de la Broye. Des calculs sommaires ont déjà été réalisés, on ne peut pas faire nager tous les élèves de la Broye dans une piscine telle que décrite pour obtenir ces 6 mio. De toutes manières, il y aura un problème et cette étude de marché montrera peut-être que les élèves de Vuissens iront apprendre à nager à Yverdon et que les élèves de Domdidier iront peut-être nager à Morat. On ne sait pas, on a besoin de cette étude pour poser les choses. Si aujourd'hui, le Conseil général ferme le jeu, c'est certain, on ne construira pas de piscine à Estavayer, on vivra avec les vieilles piscines existantes et un jour ou l'autre on n'aura plus de piscine.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de CHF 51'100.00 TTC pour l'étude de la faisabilité d'un centre sportif aquatique sur le terrain « En Fontany » est accepté par 32 oui et 25 non. M^{me} Schwarzentrub remercie le Conseil général.

7. POSTULAT DEPOSE PAR LE GROUPE PS-LES VERT.E.S DEMANDANT UN RAPPORT DETAILLE SUR LA QUALITE DE L'EAU DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, souligne que la production et la distribution d'eau potable est un domaine encadré par des procédures, des réglementations et des lois strictes qui garantissent une sécurité de consommation maximum pour les citoyens. Les autorités communales, ainsi que les autorités de contrôle et de planification cantonales que sont le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) et le Service de l'environnement (SEn) sont engagées à cet effet. Les normes et les méthodes analytiques en matière de production d'eau potable s'adaptent



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

aux évolutions réglementaires. La Commune en tant que distributeur public d'eau potable applique le principe d'autocontrôle et effectue les analyses physico-chimiques et microbiologiques demandées. L'eau distribuée par la Commune correspond aux normes en vigueur. Afin de pouvoir répondre aux questions du postulat et démontrer l'organisation y relative, le Conseil communal propose de renvoyer le traitement du postulat à une prochaine séance du Conseil général. Ceci permettra en effet de structurer une réponse complète et compréhensive aux interrogations posées, à savoir :

- Confirmer les normes en vigueur ;
- Confirmer l'organisation et les rôles et responsabilités aux différents niveaux institutionnels ;
- Confirmer les analyses communales effectuées ;
- Confirmer la présence ou l'absence de micropolluants dans les eaux potables, ainsi que les mesures de suivi implémentées.

Elle invite donc le Conseil général à renvoyer le traitement du postulat à une prochaine séance.

M. Nicolas Giacomotti, président, demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière ou si une demande de renvoi est formulée.

M. Martin Veluzat, au nom du Groupe PS–Les Vert.e.s, relève qu'après la séance du Bureau du 29 novembre dernier, ils ont eu connaissance d'informations venant de la part du Conseil communal. Celles-ci ayant été discutées lors de leur séance de préparation du 18 décembre, ils souhaitent demander le renvoi de leur postulat. En effet, le Conseil communal étant bien occupé ces derniers temps, il lui est compliqué de fournir et présenter les opérations déjà existantes mises en place par le Canton. C'est pourquoi ils souhaitent laisser le temps au Conseil communal de venir présenter ce qui est déjà fait lors de la prochaine séance du Conseil général du 8 février 2024. Ils auront ainsi une meilleure connaissance de la situation et ceci leur permettra de mieux se positionner. Cependant, ils se gardent le droit de revenir avec le postulat si les réponses du Conseil communal ne sont pas suffisantes. M. Veluzat encourage donc les membres du Conseil général à renvoyer ce message au prochain Conseil général.

M. Yvan Baechler, conseiller général, est sorti de la salle. Le nombre de conseillers généraux présents est de 56 lors du vote.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le postulat déposé par le Groupe PS-Les Vert.e.s demandant un rapport détaillé sur la qualité de l'eau de la Commune d'Estavayer est renvoyé par 55 oui et 1 abstention.

8. DIVERS

M. Nicolas Giacomotti, président, donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil général. **M. Nicolas Giacomotti**, président, rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de membres du Conseil général, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Romain Lambert, conseiller général, demande si le fait de ne pas mettre d'éclairage de Noël à Font est une décision définitive ou économique. D'autre part, il relève que la Route du Lac (Estavayer-Font) est actuellement défoncée. Elle est sur le territoire de l'Etat mais il demande si on pourrait compter sur une intervention communale pour organiser une réparation de cette route. Actuellement, elle est utilisée beaucoup par des cyclistes. Pour ceux qui l'utilisent, les trous sont sérieusement dangereux.

M. Noé Zanone, vice-président de la Commission des déchets, relève que celle-ci a bien pris note de la communication n° 66 concernant la structuration de l'activité de gestion des déchets. Elle tient à remercier le Service des eaux et du domaine public ainsi que le bureau CSD pour leur travail remarquable, la recherche de solutions et les précieuses propositions et explications fournies jusqu'à présent. La Commission de gestion des déchets est une Commission très active ; elle a mené passablement de réflexions sur les orientations et les choix à prendre durant cette législature en ce qui concerne la gestion des déchets. Comme il a été cité dans la communication n° 66, une partie de ses réflexions ont été validées par le Conseil communal. Cependant, au sens de la Commission, elle aurait aimé être davantage entendue concernant la reprise des déchets verts, la standardisation des déchets repris dans les déchetteries villageoises, la pertinence de la déchetterie de Bussy et un écopoint mobile pour la ville d'Estavayer-le-Lac. Ces différentes mesures n'ont pas été prises en considération par le Conseil communal. La Commission aurait souhaité pouvoir en discuter et recevoir des réponses plus claires et argumentées concernant la non-entrée en matière sur ces points. La Commission de gestion des déchets est motivée et elle espère pouvoir continuer sa collaboration avec le Conseil communal et le Service des eaux et du domaine public de manière la plus transparente que possible. Elle tient à être informée et consultée concernant la gestion des déchets comme cela a été le cas jusqu'à maintenant.

M. Yvan Baechler, conseiller général, quitte la séance, il est 22h35.

M. Michel Zadory, conseiller général, intervient au sujet de la crèche des cinq sens qui se trouve dans la chapelle de l'Hôpital. Il y travaille très souvent comme bénévole et est très étonné de rencontrer des Bâlois, des Zurichois, des gens de toute la Suisse mais lorsqu'il compte le nombre de Staviacois qui sont venus regarder cette crèche, qui est magnifique, il trouve dommage. Il invite tous ses collègues à venir effectuer cette visite. La crèche est ouverte jusqu'au 14 janvier, de 8h à 18h la semaine et de 10h à 20h le week-end.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, concernant l'éclairage de Font, informe que le Conseil communal a repris en 2023 la variante de l'éclairage de Noël 2022. L'année dernière, on était confronté à quelques soucis d'économie d'énergie, donc on avait choisi de décorer la ville à minima avec une lumière sur deux. Donc l'année dernière, à Font il n'y avait rien et étant donné que le même modèle a été repris cette année, il n'y a rien cette année. Dans le budget 2024, a été prévu un montant de CHF 14'000.00 qui permettra aussi de mettre en connexion ces éclairages avec l'éclairage public puisque, selon les directives, il faut éteindre ces lumières de minuit à 5h. Cela fait partie du programme, donc l'année prochaine, le village de Font va à nouveau retrouver ses lumières de Noël. **M. Romain Lambert** souligne que c'est un peu son métier et que l'économie de bout de chandelle qui a été faite à Font cette année pour six éclairages publics qui ne sont pas raccordés et le simple bout de fil qu'il y a à passer de la prise qui est sur le poteau au lampadaire de l'éclairage public ne justifie pas le fait qu'il n'y ait pas d'éclairage de Noël dans ce village. **M^{me} Carole Raetzo** répond que cette décision d'éclairage de Noël a été prise en septembre et il y avait encore un certain doute par rapport aux économies d'énergie qui allaient peut-être s'annoncer pour l'hiver 2023. A **M. Giacomotti**, président qui demande à **M. Lambert** s'il est satisfait de la réponse, il répond qu'il la prend comme elle vient.



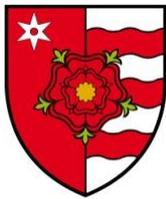
DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, répond concernant la réfection de la Route du Lac qu'il s'agit d'une route forestière donc c'est sous la responsabilité du Canton ; par contre la Commune peut faire une démarche pour les relancer.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, relève suite à l'intervention de M. Zanone qu'elle n'est pas présidente de la Commission des déchets. Elle a toutefois pris le temps de relire tous les procès-verbaux pour comprendre les discussions qui avaient eu lieu au sein de celle-ci. Par rapport aux écopoints des villages, elle sait que la Commission a mené une réflexion sur les déchets de Rueyres-les-Prés, Vernay, Murist et Vuissens. Elle a fait des réflexions sur 15 points concernant la déchetterie. Cela veut dire que sur les 60 propositions de la Commission, seules 3 ont été rejetées par la Commune, donc pour les métaux à Vernay et à Rueyres-les-Prés et pour le textile à Murist. Concernant la première proposition faite pour la fermeture de Bussy, c'est une réflexion qui a été reprise au Conseil communal et le programme de législature a été mis en avant qui consiste à soigner la qualité des services auprès de la population. Donc il a été décidé malgré tout de la laisser ouverte. Elle relève d'autre part que la convention de fusion inscrivait le maintien des déchetteries des villages ; ce sont les raisons pour lesquelles le Conseil communal a pris cette décision. Il a aussi pensé que la réaction des citoyens serait très négative dans le sens où on ajoute des prestations dans certaines déchetteries et il aurait été malvenu de leur annoncer qu'on fermerait celle de Bussy. Le Conseil communal a également débattu sur la proposition d'organiser une déchetterie mobile à Estavayer-le-Lac. Cela a donné un joli débat au sein du Conseil communal. Toutefois rapidement le problème des ressources dans le Service a été mis en avant. Cela voudrait dire que l'on ajoute une prestation à la population sans toutefois disposer de personnel supplémentaire. Pour le Conseil communal, c'était difficilement concevable. Connaissant aussi les finances communales aujourd'hui, le Conseil communal doit veiller à cela également. Il a semblé aussi compliqué d'organiser un essai sur 6 mois et s'il n'était pas probant de le retirer. Cela aurait très certainement été mal accueilli par les citoyens qui se seraient peut-être habitués à ce service qui soudainement se verrait retiré. C'est une raison pour laquelle aussi, le Conseil communal a décidé de ne pas poursuivre avec cette idée. Il a aussi été relevé une inéquité de traitement par rapport aux villages car de loin pas tous les villages ont leur déchetterie sur site, certains citoyens doivent se déplacer tout comme les citoyens d'Estavayer-le-Lac. **M. Zanone** est partiellement satisfait de cette réponse.

M. Samuel Ménétrey, rapporteur du Conseil communal, profite de prendre la parole concernant la crèche des cinq sens pour tout d'abord remercier l'Office du tourisme et la Commune pour le coup de pouce donné pour que cette crèche puisse avoir lieu ici cette année. C'est vraiment une chance d'avoir cet événement à Estavayer-le-Lac. Il souligne que beaucoup de classes ont été la visiter. Il rappelle qu'en tapant « bénévoles crèche des cinq sens Estavayer » il existe un site de l'Office du tourisme où il reste encore une quinzaine de dates à la recherche de bénévoles pour accueillir les gens qui viennent visiter cette crèche. Il y a plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de personnes par jour, cela vaut la peine de le faire une fois. Il invite les autorités à s'y engager.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, fait part qu'il a bien écouté la communication du Conseil communal au sujet de la gestion des déchets et aimerait faire part de leur position. Les membres de ce Groupe sont surpris par la baisse de prestations annoncée. Le Conseil communal souhaite retirer les métaux, les piles, les matériaux inertes, les appareils ménagers, les sources lumineuses, le sagex et en contrepartie, la reprise des flaconnages et des briques de boissons est organisée : une goutte d'eau dans le paysage. En 2019, le taux d'autofinancement des déchets était de 73%, aujourd'hui il dépasse les 89% : comment le Conseil communal peut-il supprimer des prestations alors que lors de la fusion les déchetteries n'étaient nullement impactées ? Au contraire, c'était un argument pour la fusion, rien ne changera. Cette baisse de prestations met en péril les déchetteries des villages, leur fréquentation et le Groupe Vernay s'y oppose. Le taux d'autofinancement d'aujourd'hui est bien plus haut qu'en 2019. La stratégie du Conseil communal concernant ces écopoints est un non-sens et le Groupe Vernay demande au Conseil communal de faire immédiatement marche arrière. Les villages veulent conserver leur déchetterie et il invite la Commission de la gestion des déchets et le Conseil général à soutenir la proposition du Groupe Vernay.

M^{me} Christine Duc, conseillère générale, informe que M. Cyrille Gassmann et elle-même organiseront la traditionnelle sortie en raquettes du Conseil général le 23 février 2024. C'est au-dessus de Ste-Croix à La Casba. Pas besoin d'être sportif d'élite pour y participer, c'est un moment convivial. Contrairement à la sortie du Conseil général organisée par le président, cette sortie est à la charge des participants. Un petit bus est loué, complété par des voitures si nécessaire. Un Doodle sera adressé tout prochainement à cet effet. Ils invitent leurs collègues à y participer, c'est toujours un moment convivial et sympathique qui permet de nombreux échanges.

M. Jean-Marc Berset, conseiller général, est aussi surpris ce soir d'entendre que certains services sont maintenus alors que c'est l'inverse. Il tient à soutenir l'intervention de M. Roulin et la Commission des déchets. Effectivement, on ne peut pas parler de maintenir des services avec tout ce qui est enlevé avec juste le rajout des flaconnages et des briques de lait. Merci de prendre en compte ces remarques et de revenir avec d'autres propositions.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, prend note de ces interventions. Il s'agit de décisions prises par la Commission des déchets et le Conseil communal a validé ce qui concerne les écopoints mais elle prend note. Il y aura un travail à faire à la prochaine Commission des déchets. Elle transmettra à son collègue M. Joseph Borcard, président de cette Commission. A **M. Nicolas Giacomotti**, président, qui demande à MM. Roulin et Berset si la réponse leur convient, **M. Roulin** relève qu'il attend les réponses futures à ses demandes. **M. Berset** attend l'intervention de M. Borcard.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, relève qu'effectivement c'est M. Borcard, conseiller communal, qui prendra la parole au prochain Conseil général pour faire un état des lieux de l'avancée des travaux et cela va revenir auprès du Conseil communal inévitablement. Elle a bien pris note des interventions faites ce soir qu'elle transmettra au chef de dicastère, M. Borcard.

M. Nicolas Giacomotti, président, rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 8 février 2024 à 20h00. Il demande aux intervenants de la soirée de remettre à M^{me} Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.



DATE : 20 DECEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Nicolas Giacomotti, président, tient à remercier toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de cette séance du Conseil général. Il invite toutes et tous à participer à un moment de convivialité et d'échanges autour de l'apéritif organisé par la Commune qu'il remercie. A la veille des fêtes de Noël, il souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et plein de bonheur et surtout la santé pour eux et leurs proches. Bonne soirée et bon retour dans leur foyer.

Il lève la séance à 22h53.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Nicolas Giacomotti
Président

Anne-Claude Christan
Secrétaire du Conseil général

Armand Villadoniga
Secrétaire général